

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



ANNUAIRE DES STATISTIQUES
DES FAITS D'ETAT CIVIL AU
BENIN (2023)

DIRECTION DES STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES



Novembre 2025

Sommaire

Liste des tableaux.....	ii
Liste des graphiques.....	iii
Liste des cartes.....	v
Remerciements.....	vi
Sigles et abréviations	vii
Contexte.....	1
I. Importance de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil.....	3
1.1 Importance de l'enregistrement des faits d'état civil	3
1.2 Importance des statistiques des faits d'état civil.....	4
II. Méthodologie et point de la collecte des données	4
III. Analyse des statistiques des faits d'état civil	5
3.1 Statistiques des naissances au niveau national.....	5
3.1 Statistiques des naissances du département de l'Alibori	9
3.2 Statistiques des naissances du département de l'Atacora	11
3.3 Statistiques des naissances du département de l'Atlantique.....	12
3.4 Statistiques des naissances du département du Borgou	14
3.5 Statistiques des naissances du département des Collines	16
3.6 Statistiques des naissances du département du Couffo.....	18
3.7 Statistiques des naissances du département de la Donga.....	19
3.8 Statistiques des naissances du département du Littoral.....	21
3.9 Statistiques des naissances du département du Mono.....	24
3.10 Statistiques des naissances du département de l'Ouémé	26
3.11 Statistiques des naissances du département du Plateau.....	28
3.12 Statistiques des naissances du département du Zou	30
3.13 Statistiques des mariages et des décès.....	32
Conclusion et recommandations.....	36
Annexe 1	37
Annexe 2	41

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition (%) des naissances enregistrées par sexe selon le département.....	6
Tableau 2 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon le département.....	7
Tableau 3 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Alibori.....	10
Tableau 4 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Atacora	12
Tableau 5 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Atlantique	13
Tableau 6 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune du Borgou	15
Tableau 7 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans les Collines	17
Tableau 8 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois et selon les communes dans le Couffo	18
Tableau 9 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans la Donga	20
Tableau 10 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon les arrondissements de la commune de Cotonou dans le Littoral.....	23
Tableau 11 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Mono.....	25
Tableau 12 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois et selon les communes de l'Ouémé	27
Tableau 13 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Plateau.....	29
Tableau 14 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Zou	30
Tableau récapitulatif des statistiques de l'état civil 2023 pour les communes du Bénin	37

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition (%) des naissances enregistrées par département	6
Graphique 2 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Alibori	9
Graphique 3 : Taux brut de natalité par commune dans l’Alibori	10
Graphique 4 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Atacora.....	11
Graphique 5 : Taux brut de natalité par commune dans l’Atacora.....	12
Graphique 6 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Atlantique.....	13
Graphique 7 : Taux brut de natalité par commune dans l’Atlantique.....	14
Graphique 8 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Borgou	14
Graphique 9 : Taux brut de natalité par commune dans le Borgou	16
Graphique 10 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans les Collines.....	16
Graphique 11 : Taux brut de natalité par commune dans les Collines.....	17
Graphique 12 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Couffo.....	18
Graphique 13 : Taux brut de natalité par commune dans le Couffo	19
Graphique 14 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune du département de la Donga.....	20
Graphique 15 : Taux brut de natalité par commune dans la Donga	21
Graphique 16 : Répartition (%) des naissances enregistrées par arrondissement dans Cotonou.....	22
Graphique 17 : Taux brut de natalité par arrondissement dans le Littoral ..	24
Graphique 18 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Mono	24
Graphique 19 : Taux brut de natalité par commune dans le Mono	26
Graphique 20 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Ouémé.....	26
Graphique 21 : Taux brut de natalité par commune dans l’Ouémé	28
Graphique 22 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Plateau	28
Graphique 23 : Taux brut de natalité par commune dans le Plateau	29

Graphique 24 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Zou.....	30
Graphique 25 : Taux brut de natalité par commune dans le Zou.....	31
Graphique 26 : Répartition des mariages célébrés selon le mois au niveau national en 2023	34
Graphique 27 : Déclaration des décès selon le mois au niveau national en 2023	36

Liste des cartes

Carte 01 : Taux brut de natalité par département	8
Carte 02 : Effectif des mariages enregistrés par département en 2023.....	33
Carte 03 : Effectif des décès enregistrés par sexe selon le département en 2023	35
Carte 2.a : Répartition des naissances enregistrées par départements	41
Carte 2.b : Répartition (%) des naissances enregistrées par sexe	42

Remerciements

L’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) s’est engagé depuis le début des années 2000, avec l’appui de plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF), dans le processus de l’amélioration de l’enregistrement des faits d’état civil et de l’exploitation des statistiques y afférentes. Ainsi, plusieurs actions ont été menées et des évolutions importantes ont été constatées avec des avancées notables.

En effet, la disponibilité des statistiques des faits d’état civil s’avère essentielle afin d’avoir des données démographiques actualisées jusqu’au niveau des arrondissements durant la période intercensitaire.

Cependant, l’enregistrement des faits d’état civil et la compilation des statistiques y afférentes ne sont pas encore perçus comme une nécessité ou du moins une obligation au sein de nos communautés. Malgré cela, l’INStaD élabore, depuis quelques années, l’annuaire des statistiques des faits d’état civil pour lequel les données utilisées provenaient des statistiques réceptionnées directement de quelques communes, de la Direction de l’Etat Civil (DEC) et de la collecte administrative dans les communes et dont les données ne sont pas complètes au cours de l’année. Pour l’année 2023, les données sont essentiellement issues de la base de l’Agence Nationale d’Identification des Personnes (ANIP).

De la préparation à la diffusion de cet annuaire, l’Institut tient à remercier l’ensemble des acteurs intervenant dans la chaîne de production des statistiques des faits d’état civil, en particulier les responsables de l’ANIP.

Les remerciements vont aussi à l’endroit des Partenaires Techniques et Financiers, pour leur appui constant au Système Statistique National (SSN) et particulièrement à l’amélioration des statistiques des faits d’état civil.

La gratitude de l’Institut va particulièrement à l’endroit de la représentation du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) au Bénin, qui n’a ménagé aucun effort pour apporter son soutien technique et financier à l’élaboration du présent annuaire.

Grâce à cet annuaire, nous disposons pour l’année 2023 des statistiques des faits d’état civil enregistrées pour les naissances, les mariages et les décès des soixante-dix-sept (77) communes du Bénin.

Laurent Mahounou HOUNSA
Directeur Général

Sigles et abréviations

ANIP	: Agence Nationale d'Identification des Personnes
CSPro	: Census and Survey Processing System
DEC	: Direction de l'Etat Civil
DGEC	: Direction Générale de l'Etat Civil
DSDS	: Direction des Statistiques Démographiques et Sociales
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
ODD	: Objectifs de Développement Durable
PTF	: Partenaire Technique et Financier
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SPSS	: Statistical Package for the Social Sciences
SSN	: Système Statistique National

Contexte

Dans le souci de mettre à la disposition des acteurs de développement des informations au niveau national et local pour le suivi des différents programmes de développement, l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a élaboré l’annuaire des statistiques des faits d’état civil pour l’année 2023. En effet, la disponibilité de ces statistiques s’avère essentielle afin d’avoir des données démographiques actualisées jusqu’au niveau des arrondissements, durant la période intercensitaire.

Cependant, la déclaration des faits d’état civil n’est pas encore perçue comme une nécessité ou du moins une obligation au sein de nos communautés. Ainsi, pour attirer l’attention des autorités locales sur l’importance et l’utilité de l’exploitation des statistiques des faits d’état civil, l’INStaD inscrit chaque année dans son plan de travail, la production d’un annuaire sur lesdites statistiques au Bénin.

L’organisation de l’état civil au Bénin a connu plusieurs étapes avant d’atteindre sa forme actuelle. À l’origine, la tenue des registres d’état civil reposait exclusivement sur les communes et arrondissements, à travers les officiers d’état civil. Pour renforcer cette organisation, l’État a d’abord mis en place la Direction Générale de l’État Civil (DGEC), chargée de coordonner les pratiques et d’assurer un suivi national. Toutefois, malgré son rôle structurant, la DGEC s’est heurtée à plusieurs limites : hétérogénéité des registres, absence de base de données centralisée, faible digitalisation et difficultés à contrôler efficacement les communes.

Dans le cadre d’une restructuration, la Direction de l’État Civil (DEC) a ensuite été créée pour recentrer les missions sur l’appui technique, la normalisation et le suivi administratif. Cependant, la DEC a, elle aussi, rencontré des obstacles majeurs, notamment l’insuffisance des moyens techniques, la dépendance aux pratiques manuelles, la persistance de doublons, de pertes d’actes et l’incapacité à consolider les données au niveau national.

Avant 2023, l’INStaD s’appuyait principalement sur les officiers d’état civil pour la collecte des données relatives aux naissances, mariages et décès. Pour compléter cette collecte, l’INStaD utilisait également les informations fournies par la Direction Générale de l’État Civil (DGEC) et, plus tard, par la Direction de l’État Civil (DEC). Cette dépendance révélait la forte centralité des registres locaux et la coordination limitée, entraînant des difficultés pour obtenir des statistiques complètes, fiables et harmonisées au niveau national. Ces insuffisances ont conduit l’INStaD à mener des missions de collecte de données complémentaires au niveau des communes afin de renforcer la fiabilité des données relatives à l’état civil. Ces limites cumulées ont mis en évidence la nécessité d’une structure plus moderne, capable de centraliser, sécuriser et numériser l’ensemble des données d’état civil.

C'est dans ce contexte qu'a été créée, en 2017, l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP), mandatée pour conduire la dématérialisation, l'enrôlement biométrique et l'intégration des données dans un système national unifié. L'ANIP marque ainsi une rupture d'avec l'ancien modèle et constitue une étape décisive dans la modernisation de l'état civil au Bénin. Dans le cadre de ses missions, et en application de la loi n° 2020-34 du 6 janvier 2021, portant dispositions spéciales de simplification et de gestion dématérialisée de l'enregistrement des faits d'état civil, il est prévu que l'INStaD soit habilité à accéder au système de gestion intégré de l'état civil conformément à l'article 24 de cette loi. Cette habilitation permet à l'INStaD de collecter des statistiques sur l'état des naissances, des mariages, des divorces, des décès et des enfants sans vie inscrits à l'état civil.

Ainsi, le partage des informations entre l'ANIP et l'INStaD s'inscrit dans un cadre légal clair, garantissant l'utilisation des données uniquement à des fins statistiques et contribuant à l'élaboration de statistiques nationales fiables et actualisées.

Sur la base des données compilées et transmises par l'ANIP à l'INStaD, l'exploitation des statistiques des faits d'état civil via la nouvelle plateforme numérique de l'ANIP a permis la poursuite de l'élaboration du rapport d'analyse des statistiques des faits d'état civil. Ce dernier est élaboré sous forme d'annuaire pour toutes les communes du Bénin. Il s'articule autour de trois points :

- importance de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil ;
- méthodologie de collecte et de traitement des données des faits d'état civil ;
- analyse des statistiques des faits d'état civil.

I. Importance de l'état civil et des statistiques des faits d'état civil

L'état civil peut être défini comme un système juridico-administratif permettant de repérer dans le temps et dans l'espace, certains événements parmi les plus importants de la vie de chaque individu, notamment la naissance, le mariage et le décès. Il prend en considération la filiation de chacun, l'environnement socioculturel et géographique dans lequel interviennent ces événements, qui sont déterminants pour la vie de chaque citoyen. Sont également considérés comme faits d'état civil, le divorce, la séparation de corps, l'adoption, la légitimation, la reconnaissance, le changement de nom, etc.

1.1. Importance de l'enregistrement des faits d'état civil

Selon les principes et recommandations pour un système de statistiques des faits d'état civil (Nations Unies, 2015), l'enregistrement des faits d'état civil a un caractère universel, obligatoire, permanent et continu. Ces faits sont enregistrés, conformément aux dispositions d'un décret ou d'un règlement en accord avec les prescriptions légales de chaque pays. Le cadre juridique béninois souligne l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil, comme le prévoit la loi sur le Code des personnes et de la famille (loi n° 2002-07 du 24 août 2004), qui fixe les règles de tenue des registres. L'article 37 impose que l'officier d'état civil n'inscrive que les faits légalement déclarés ou constatés, et l'article 38 définit des modalités strictes pour en garantir l'exactitude et la traçabilité.

Cette importance est renforcée par la loi n° 2020-34 du 6 janvier 2021, qui modernise le dispositif grâce à la dématérialisation des registres. La loi n° 2022-07 du 27 juin 2022, régissant les activités statistiques, complète ce cadre en autorisant l'exploitation des fichiers administratifs des organismes publics.

La méthode d'enregistrement des faits d'état civil est la procédure employée pour collecter les observations essentielles relatives aux événements d'état civil et à leurs caractéristiques concernant la population d'un pays dans une période de temps spécifiée. Ces événements permettent d'établir les documents d'état civil ayant valeur juridique et sur lesquels se fondent les statistiques de l'état civil.

Ainsi, l'état civil peut être considéré comme un ensemble de règles à la fois juridiques et administratives pour enregistrer les différents événements survenus dans la vie d'un individu, à savoir : naissance vivante, mariage, divorce, annulation du mariage, séparation légale, décès, mort fœtale, adoption, légitimation et la reconnaissance.

L'importance de l'enregistrement des faits d'état civil peut être appréhendée sur un double plan.

Au plan individuel, l'état civil permet aux personnes physiques de se ménager une preuve officielle des principaux éléments qui caractérisent leur « état ». Dès lors, l'établissement des actes d'état civil permet de garantir à chaque individu

un certain nombre de droits parmi lesquels : le droit à la nationalité, le droit à l'éducation, le droit au vote, le droit au travail, le droit à l'héritage, etc.

Au plan national, les informations contenues dans les registres d'état civil sont exploitées à des fins statistiques et démographiques, si elles sont bien tenues. Elles constituent donc des sources précieuses dans l'élaboration de plans et stratégies en matière de développement sanitaire, social, économique (assiette fiscale), etc.

1.2. Importance des statistiques des faits d'état civil

Au plan démographique, les données statistiques disponibles à travers l'état civil permettent de constituer une base d'analyse des dynamiques démographiques car, les estimations de fécondité et de mortalité qui en découlent sont essentielles à des fins diverses (administratives, politiques, etc.), facilitant ainsi les prises de décisions au niveau local. Les données statistiques de l'état civil sont également cruciales sur le long terme en ce sens qu'entre deux recensements (opération très coûteuse), elles constituent une source complémentaire de données nécessaires à la planification et au calcul des indicateurs sur les progrès vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elles fournissent des informations précises et actuelles sur les changements démographiques en vue d'en étudier et d'en analyser les tendances pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. C'est au regard de cette importance qu'au Bénin, le législateur en décrivant le processus, a fait cas de la compilation des statistiques des faits d'état civil dans le dernier alinéa de l'Article 41 au Titre II, Chapitre I de la **loi N°2002-07 du 24 août 2004 portant Code des personnes et de la famille en République du Bénin** en ces termes :

« L'officier de l'état civil est tenu, à la fin de chaque trimestre, sous peine de sanction, d'adresser au service national des statistiques, un état des naissances, des mariages, des divorces, des décès et des enfants sans vie inscrits au cours du trimestre ».

L'exploitation des données des faits d'état civil constitue en outre, les sources primaires de données utilisées par les gestionnaires et divers spécialistes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans le domaine de la santé et des recherches épidémiologiques. Les principes et recommandations des Nations Unies rappellent que : « lorsque l'enregistrement des données d'état civil concernant les naissances, les décès et les mariages est satisfaisant, il contribue à mettre à disposition d'informations utiles à l'analyse des divers aspects de l'évolution de la population et de ses corollaires ». Les statistiques des faits d'état civil seraient donc une alternative au recensement de la population et de l'habitation si elles sont bien tenues.

II. Méthodologie et point de la collecte des données

La compilation et l'exploitation des statistiques des faits d'état civil suivent une démarche méthodologique impliquant tous les acteurs du système. Cette démarche évolue dans le temps en fonction des réformes dans le domaine. En

effet, depuis 2008, la collecte des statistiques se faisait manuellement par les secrétaires d'arrondissement à partir des fiches de collecte établies par l'INStaD. Les logiciels utilisés en ce moment pour le traitement et l'analyse étaient le CSPro (Census and Survey Processing System) et le SPSS (Statistical Package for the Social Sciences). Mais, compte tenu des réformes opérées au niveau du système d'état civil et du faible nombre de communes qui transmettaient les fiches de collecte remplies à l'INStaD, la stratégie de collecte a été revue. Elle consiste à recevoir les statistiques établies et compilées au niveau des communes et transmises par la Direction de l'Etat Civil (DEC). Malgré cette approche de collecte mise en œuvre jusqu'en 2022, la complétude des données réceptionnées de ces communes demeure toujours un problème. En effet, il est constaté au niveau de certaines communes des données manquantes soit pour certains arrondissements, soit pour des trimestres. Pour combler ce déficit d'informations, des missions de collecte de données complémentaires sont organisées auprès des services d'état civil des mairies concernées.

Au regard des nouvelles dispositions relatives aux données d'état civil, la stratégie adoptée à partir de l'année 2023 est basée sur le recueil des statistiques compilées par arrondissement et par trimestre issue de la base de l'ANIP.

Les données utilisées pour cette édition 2023 de l'annuaire des statistiques des faits d'état civil sont constituées des statistiques des naissances, des mariages et des décès relatives à l'ensemble des 77 communes du Bénin (confer tableau en annexe). Ces informations proviennent de la base de données de l'ANIP.

III. Analyse des statistiques des faits d'état civil

Suivant la méthodologie de collecte détaillée plus haut, cette partie présente les statistiques des faits d'état civil aux niveaux national, départemental et communal.

3.1 Statistiques des naissances au niveau national

L'analyse du tableau 1 révèle qu'en 2023, le nombre total de naissances enregistrées au Bénin s'élève à 479 784 dont 51,1% de garçons, soit un rapport de masculinité de 104 garçons pour 100 filles.

On note que les départements de l'Atlantique (14,8%) et du Borgou (12,6%) enregistrent les effectifs les plus élevés de naissances. A l'opposé, les départements du Mono (3,2%) et du Plateau (5,0%) affichent les effectifs de naissances les plus faibles (Graphique 1).

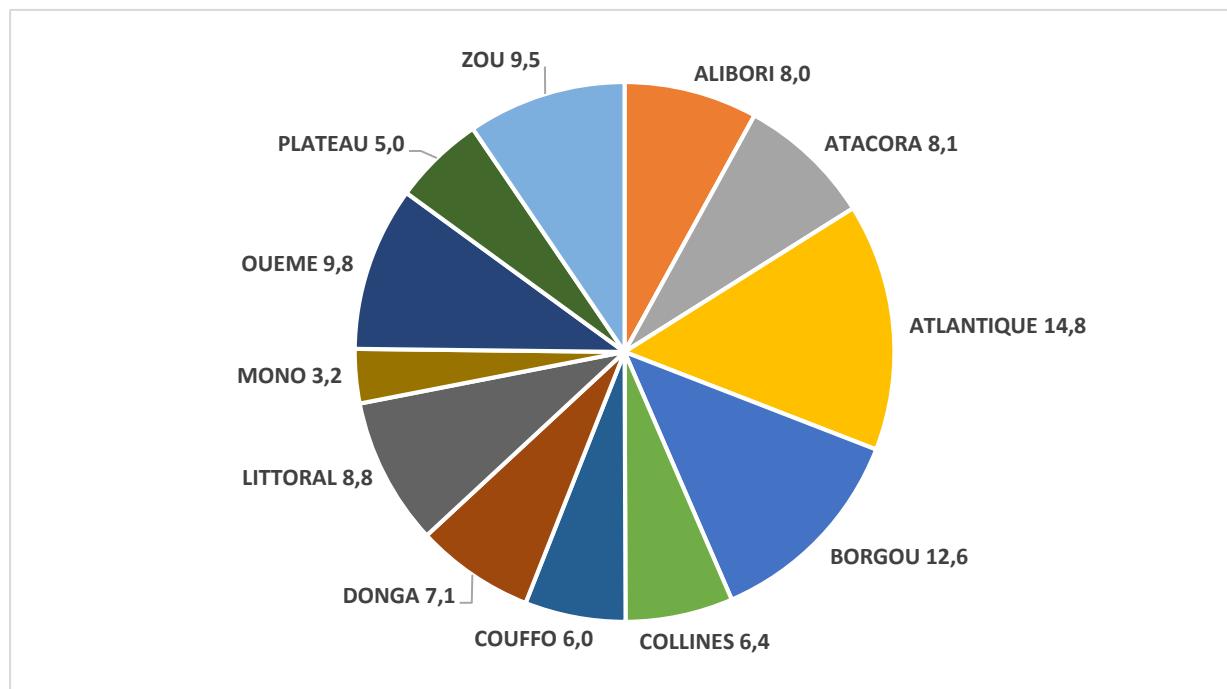
Par ailleurs, l'analyse des naissances selon le sexe révèle que la quasi-totalité des départements ont enregistré plus de naissances masculines que de naissances féminines avec un rapport de masculinité variant de 98 garçons pour 100 filles dans le département du Mono à 107 garçons pour 100 filles dans les départements des Collines et du Littoral.

Tableau 1 : Répartition (%) des naissances enregistrées par sexe selon le département

Département	Sexe			Total	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	ND¹		
ALIBORI	19 776	18 584	0	38 360	106
ATACORA	19 852	18 865	0	38 717	105
ATLANTIQUE	36 316	34 797	1	71 114	104
BORGOU	30 966	29 534	4	60 504	105
COLLINES	15 960	14 956	2	30 918	107
COUFFO	14 601	14 356	0	28 957	102
DONGA	17 474	16 682	0	34 156	105
LITTORAL	21 959	20 450	1	42 410	107
MONO	7 718	7 859	1	15 578	98
OUEME	24 009	23 212	2	47 223	103
PLATEAU	13 363	12 871	2	26 236	104
ZOU	23 068	22 541	2	45 611	102
Bénin	24 5062	23 4707	15	479 784	104

Source : INStaD-ANIP, 2023

Graphique 1 : Répartition (%) des naissances enregistrées par département



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 2 indique qu'au niveau national, la répartition des naissances enregistrées varie très peu suivant les mois de l'année. La plus faible

¹ Non déclaré : Il s'agit ici des cas de naissances enregistrées dont le sexe n'a pas été mentionné.

proportion des naissances a été enregistrée au cours du mois de juillet (7,4%). Par contre, elle est plus élevée au cours du mois d'avril (9,3%).

Tableau 2 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon le département

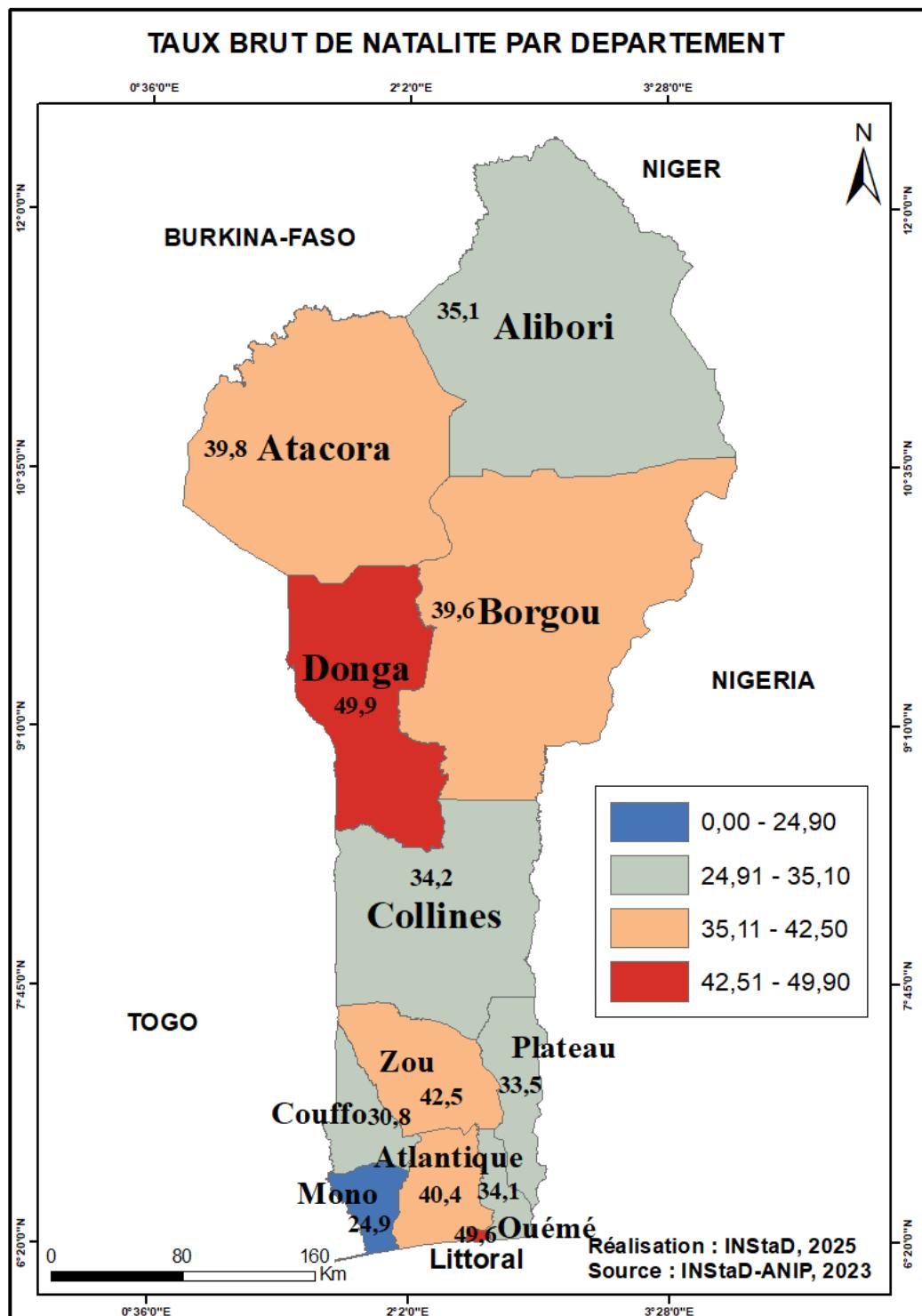
MOIS	DEPARTEMENTS												
	ALIBORI	ATACORA	ATLANTIQUE	BORGOU	COLLINES	COUFFO	DONGA	LITTORAL	MONO	OUEME	PLATEAU	ZOU	BENIN
Janvier	7,8	8,8	7,8	8,4	8,5	7,5	9,2	7,9	7,9	7,5	8,2	8,4	7,8
Février	7,6	8,3	7,1	8,2	8,3	7,2	9,0	7,6	7,5	7,5	7,3	7,9	9
Mars	8,8	9,2	8,8	9,2	9,2	8,6	9,5	9,1	9,2	9,1	8,8	8,4	9
Avril	8,8	8,5	9,3	8,8	8,8	8,6	9,3	9,2	9,6	9	9,6	8,9	9,3
Mai	8,8	8,4	9,5	8,9	9,6	9,3	8,9	10,3	9,2	10,5	9,2	8,9	8,5
Juin	8,0	7,9	9,1	8,1	8,1	8,5	7,7	9,6	8,8	9,2	8,7	8,3	7,8
Juillet	7,0	6,9	8,4	7,1	7,5	7,8	6,7	8,6	8,1	8,7	8,0	7,8	7,4
Août	7,3	6,4	7,6	7,5	7,6	7,5	6,6	8,0	7,7	7,4	7,5	7,9	8,3
Septembre	9,0	8,3	8,2	8,0	8,6	9,3	7,3	7,8	8,0	8,3	8,7	8,5	9
Octobre	9,1	9,7	9,0	8,9	8,9	9,6	8,9	8,3	9,4	8,5	9,3	8,9	7,9
Novembre	9,0	9,0	7,6	8,7	7,2	8,2	8,6	6,7	7,0	7,2	7,3	7,8	7,9
Décembre	9,0	8,5	7,6	8,1	7,7	8,0	8,4	6,8	7,7	7,1	7,4	8,2	7,8
Total	100												
Effectif	38 360	38 717	71 114	60 504	30 918	28 957	34 156	42 410	15 578	47 223	26 236	45 611	479 784

Source : INStaD-ANIP, 2023

Le Taux Brut de Natalité (TBN) traduit la fréquence d'apparition des naissances au sein d'une population au cours d'une année. Il est exprimé en nombre de naissance pour mille habitants. En 2023, il est de 38,1 naissances pour mille habitants au Bénin.

L'analyse selon le département (Carte 01) montre que le TBN est plus élevé dans la Donga (49,9%), le Littoral (49,6%) et le Zou (42,5%). Par contre, les départements du Mono (24,9%) et du Couffo (30,8%) enregistrent les plus faibles taux.

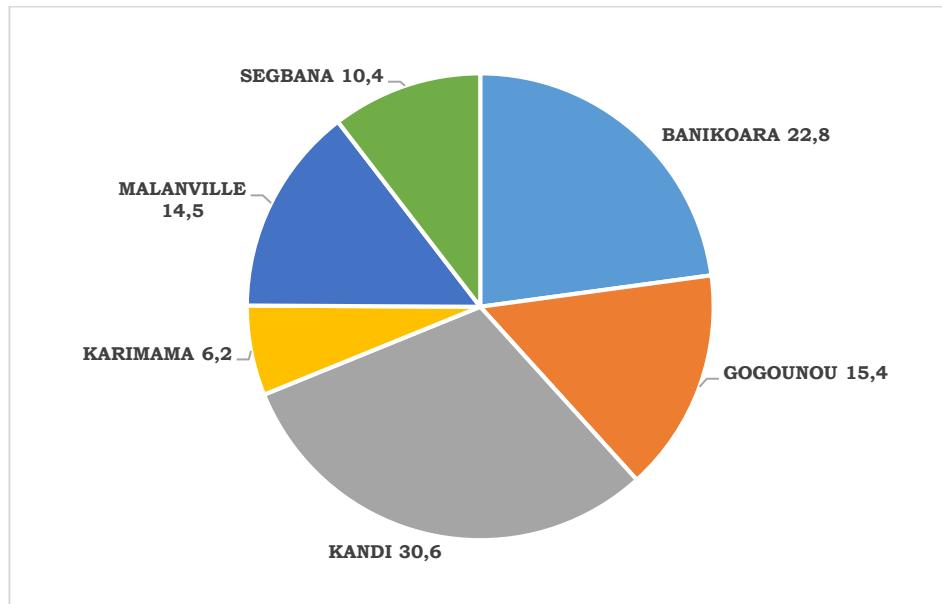
Carte 01 : Taux brut de natalité par département



3.2 Statistiques des naissances du département de l’Alibori

Le nombre total de naissances enregistrées dans le département de l’Alibori est de 38 360 dont 51,6% de garçons. Le graphique 2 révèle que la commune de Kandi (30,6%) détient la plus forte proportion des naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie de la commune de Banikoara (22,8%). Quant à la commune de Karimama, elle a enregistré la plus faible proportion (6,2%) de naissances dans le département en 2023.

Graphique 2 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Alibori



Source : INStaD-ANIP, 2023

L’analyse du tableau 3 révèle que les mois de juillet (7,0%) et d’août (7,3%) sont ceux durant lesquels il y a eu moins de naissances enregistrées dans le département de l’Alibori en 2023. Ces informations diffèrent d’une commune à une autre (juin pour Banikoara, août pour Karimama et février pour Malanville). En revanche, le mois de décembre constitue la période où les naissances sont plus enregistrées dans les communes de Banikoara (10,1%) et de Malanville (11,3%). Les pics d’enregistrement sont observés dans les mois d’octobre pour Gogounou (9,7%), mars pour Kandi (9,8%) et Ségbana (10,6%) puis avril pour Karimama (12,8%).

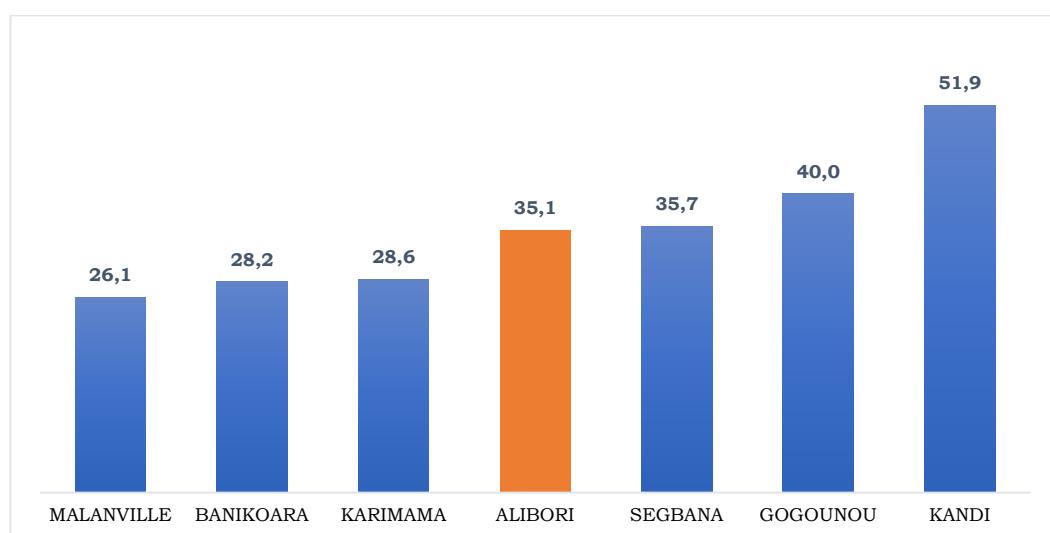
Tableau 3 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Alibori

MOIS	COMMUNES						ALIBORI
	BANIKO ARA	GOGOU NOU	KANDI	KARIMA MA	MALAN VILLE	SEGBA NA	
Janvier	7,7	7,5	8,4	6,9	6,7	9,2	7,8
Février	7,7	7,3	7,7	6,4	7,1	8,8	7,6
Mars	7,7	8,5	9,8	8,7	7,3	10,6	8,8
Avril	8,6	7,9	8,9	12,8	7,3	9,6	8,8
Mai	8,1	8,3	9,5	10,1	8,6	8,6	8,8
Juin	7,4	8,9	8,3	8,9	7,9	6,1	8,0
Juillet	6,3	7,1	6,9	7,1	8,0	7,3	7,0
Août	7,2	7,3	7,5	6,9	7,6	6,7	7,3
Septembre	9,6	9,4	8,8	7,9	9,8	7,4	9,0
Octobre	9,6	9,7	9,4	7,2	8,2	8,3	9,1
Novembre	9,9	9,3	7,8	8,9	10,2	8,2	9,0
Décembre	10,1	8,8	7,2	8,2	11,3	9,1	9,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	8 764	5 926	11 722	2 391	5 554	4 003	38 360

Source : INStaD-ANIP, 2023

Selon le graphique 3, le taux brut de natalité est de 35,1% dans le département de l'Alibori. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus faible dans les communes de Malanville (26,1%), Banikoara (28,2%) et Karimama (28,6%). Les taux bruts de natalité de ces trois communes se situent en-deçà du niveau départemental. Par contre, les autres communes enregistrent des taux au-delà de celui du département avec le niveau le plus élevé dans la commune de Kandi (51,9%).

Graphique 3 : Taux brut de natalité par commune dans l'Alibori

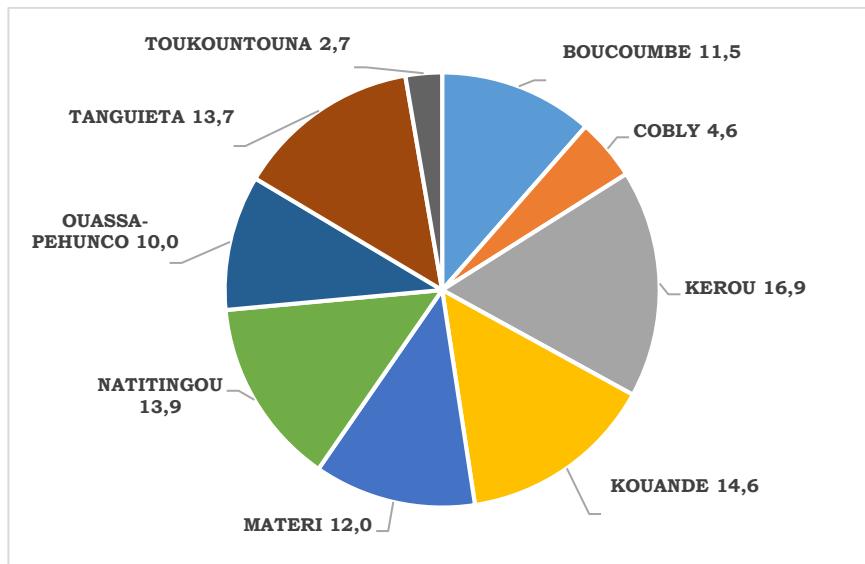


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.3 Statistiques des naissances du département de l'Atacora

Au cours de l'année 2023, le nombre total de naissances enregistrées dans le département de l'Atacora est de 38 717 naissances dont 51,3% de garçons. Le graphique 4 montre que la commune de Kérou détient la plus forte proportion (16,9%) de naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie de la commune de Kouandé (14,6%). Par contre, la commune de Toukountouna (2,7%) enregistre la plus faible proportion de naissances dans le département.

Graphique 4 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l'Atacora



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 4 révèle que les mois d'octobre (9,7%), de mars (9,2%) et de novembre (9,0%) sont ceux durant lesquels il y a eu plus de naissances enregistrées dans le département de l'Atacora en 2023. Ces informations diffèrent d'une commune à une autre (juillet et août pour Cobly, septembre pour Toukountouna). Par contre, le pic d'enregistrement des naissances est observé dans le mois de mars à Toukountouna (16,1%).

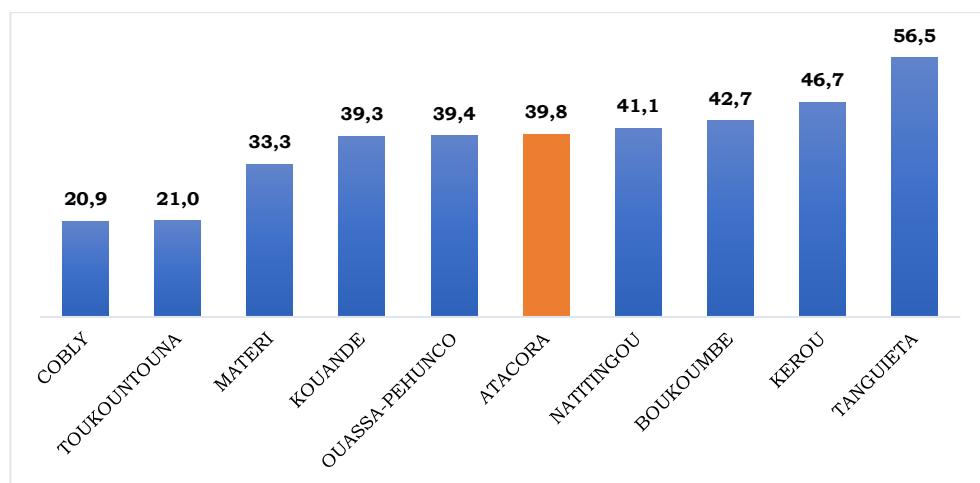
Tableau 4 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Atacora

MOIS	COMMUNES									ATACORA
	BOUKO UMBÉ	COBLY	KEROU	KOUANDE	MATERI	NATITIN GOU	OUASSA-PEHUNCO	TANGUI ETA	TOUKOU NTOUNA	
Janvier	8,7	6,5	9,5	8,7	9,1	8,0	9,7	9,0	9,7	8,8
Février	7,3	11,2	8,0	8,6	7,8	7,5	9,3	8,7	10,4	8,3
Mars	8,8	10,9	8,0	9,7	9,8	8,8	8,4	8,8	16,1	9,2
Avril	9,0	5,7	8,9	7,7	8,9	8,3	7,0	9,9	10,4	8,5
Mai	8,6	9,1	8,3	8,4	7,2	8,3	9,1	8,4	10,2	8,4
Juin	9,4	4,2	7,8	7,6	7,4	8,6	8,7	7,7	6,1	7,9
Juillet	6,0	3,5	6,8	6,5	7,2	9,7	6,2	7,2	5,9	6,9
Août	7,2	3,5	7,3	6,1	5,2	6,8	7,4	6,8	3,6	6,4
Septembre	7,2	8,7	8,8	8,6	8,7	7,6	8,2	9,5	4,7	8,3
Octobre	9,6	11,5	9,3	9,5	11,2	10,2	9,1	9,2	6,6	9,7
Novembre	8,6	12,5	9,0	9,5	9,6	8,1	9,1	8,0	7,4	9,0
Décembre	9,5	12,8	8,6	9,1	7,8	8,0	7,8	6,9	9,0	8,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0						
Effectif	4 436	1 778	6 561	5 648	4 664	5 382	3 885	5 312	1 051	38 717

Source : INStaD-ANIP, 2023

D'après le graphique 5, le taux brut de natalité est de 39,8% dans le département de l'Atacora. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus élevé dans les communes de Tanguiéta (56,5%), Kérou (46,7%), Boukoumbé (42,7%) et Natitingou (41,1%). Les taux bruts de natalité de ces quatre communes sont au-delà du niveau départemental. Par contre, les communes de Cobly (20,9%) et de Toukountouna (21,0%), détiennent les taux en deçà de celui du département.

Graphique 5 : Taux brut de natalité par commune dans l'Atacora



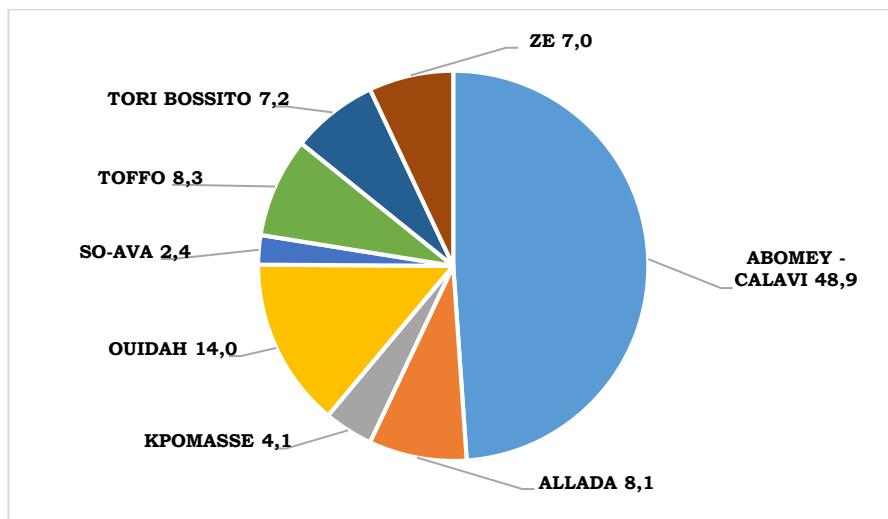
Source : INStaD-ANIP, 2023

3.4 Statistiques des naissances du département de l'Atlantique

Au cours de l'année 2023, le nombre total de naissances enregistrées dans le département de l'Atlantique est de 71 114, dont 51,1% de garçons. Le graphique 6 révèle que la commune d'Abomey-Calavi détient près de la moitié (48,9%) des naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie des communes de

Ouidah (14,0%), de Toffo (8,3%) et d'Allada (8,1%). En revanche, les communes de Kpomassè (4,1%) et de Sô-Ava (2,4%) affichent les plus faibles proportions de naissances enregistrées dans le département.

Graphique 6 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l'Atlantique



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 5 révèle que le mois de février (7,1%) est celui durant lequel il y a eu moins de naissances enregistrées dans l'Atlantique en 2023. Par contre, la proportion la plus élevée est enregistrée dans le mois de mai (9,5%). Suivant les communes, les proportions les plus élevées d'enregistrement des naissances sont observées dans le mois de mai à So-Ava (10,6%) et à Tori-Bossito (10,3%).

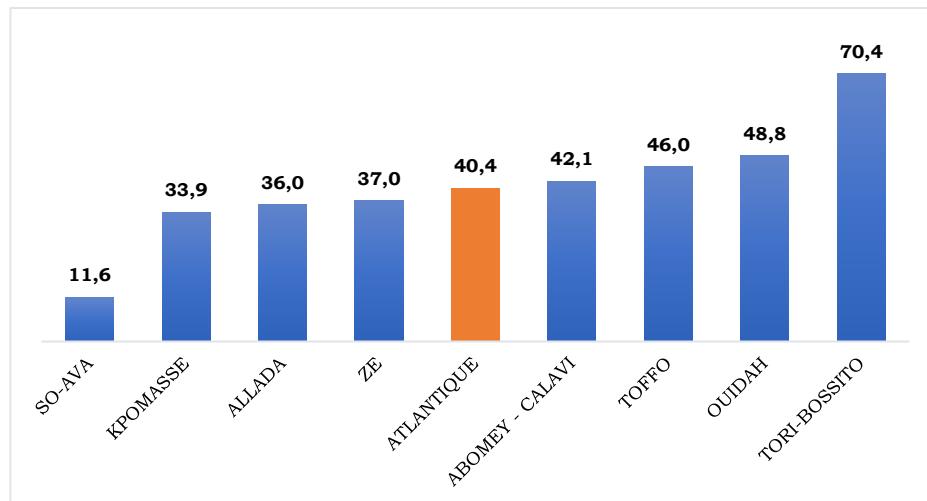
Tableau 5 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans l'Atlantique

MOIS	COMMUNES									
	ABOMEY-CALAVI	ALLADA	KPOMASSE	OUIDAH	SO-AVA	TOFFO	TORI-BOSSITO	ZE	ATLANTIQUE	
Janvier	7,8	8,6	9,0	7,5	7,6	8,0	6,6	7,7		7,8
Février	6,7	7,0	8,4	7,2	7,5	8,1	6,8	8,1		7,1
Mars	8,8	9,1	10,1	8,8	10,1	9,6	7,9	8,1		8,8
Avril	9,6	8,8	8,7	9,4	9,5	9,1	8,9	8,8		9,3
Mai	9,6	8,1	8,9	9,4	10,6	9,8	10,3	9,2		9,5
Juin	9,8	6,6	7,3	9,5	8,5	9,1	8,7	8,5		9,1
Juillet	8,7	7,5	8,5	8,1	7,6	7,2	9,9	7,6		8,4
Août	7,8	7,2	6,7	7,0	6,2	7,2	8,6	8,1		7,6
Septembre	8,0	10,1	8,1	9,0	6,7	7,1	8,6	7,6		8,2
Octobre	8,6	10,0	9,0	9,6	7,5	8,6	9,2	10,0		9,0
Novembre	7,4	8,2	8,8	7,4	8,5	7,8	7,6	7,2		7,6
Décembre	7,3	8,7	6,7	7,1	9,8	8,3	6,9	9,0		7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	34 774	5 775	2 891	9 963	1 731	5 881	5 112	4 987	71 114	

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 7 révèle que le taux brut de natalité est de 40,4‰ dans le département de l'Atlantique. Selon les communes, le TBN est le plus élevé à Tori-Bossito (70,4‰) et le plus faible à Sô-Ava (11,6‰). Par ailleurs, à l'instar de la commune de Tori-Bossito, les communes de Ouidah (48,8‰), de Toffo (46,0‰) et d'Abomey-Calavi (42,1‰) ont enregistré des taux plus élevés que la moyenne du département.

Graphique 7 : Taux brut de natalité par commune dans l'Atlantique

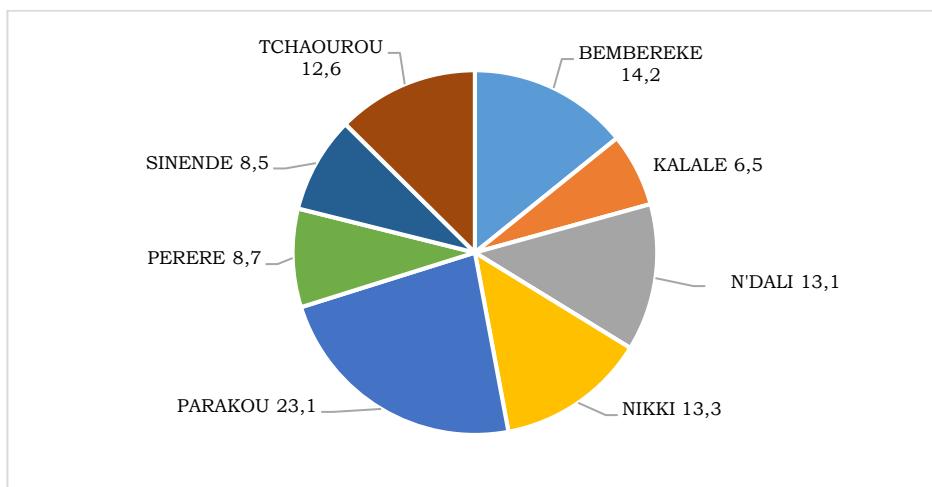


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.5 Statistiques des naissances du département du Borgou

Le département du Borgou a enregistré un effectif total de 60 504 naissances dont 51,2% de garçons en 2023. Le graphique 8 montre que la commune de Parakou détient la plus forte proportion (23,1%) de naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie des communes de Bembèrèkè (14,2%) et de Nikki (13,3%). En revanche, la commune de Kalalé (6,5%) affiche la plus faible proportion de naissances enregistrées dans le département.

Graphique 8 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Borgou



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 6 révèle que le mois de juillet (7,1%) est celui au cours duquel il y a eu moins de naissances enregistrées dans le département du Borgou en 2023. En revanche, la proportion la plus élevée est enregistrée dans le mois de mars (9,2%). Ces informations diffèrent d'une commune à une autre où les communes de Tchaourou (10,4%) et Pèrèrè (9,4%) enregistrent les proportions les plus élevées de naissances au cours du mois de mars pendant que la commune de N'Dali (5,7%) enregistre la proportion la plus faible dans le mois de janvier.

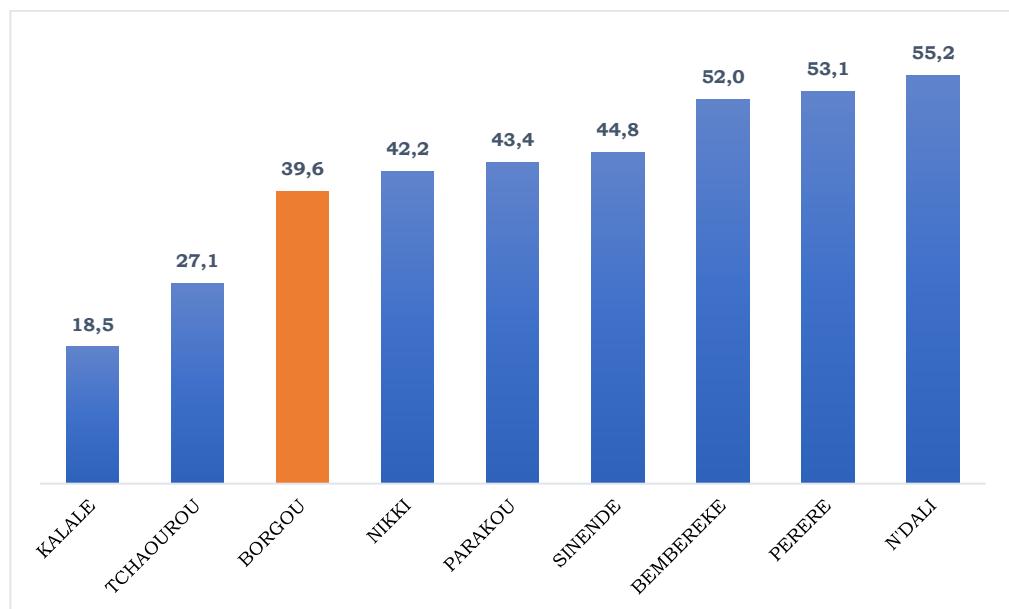
Tableau 6 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune du Borgou

MOIS	COMMUNES								BORGOU
	BEMBE REKE	KALA LE	N'DALI	NIKKI	PARA KOU	PERE RE	SINE NDE	TCHAO UROU	
Janvier	8,3	8,9	5,7	10,4	8,4	8,6	8,7	8,9	8,4
Février	8,1	7,5	8,1	9,3	7,4	9,0	7,9	8,9	8,2
Mars	8,8	9,1	9,3	8,6	9,2	9,4	9,2	10,4	9,2
Avril	8,7	8,4	9,5	9,0	9,3	8,8	7,9	7,9	8,8
Mai	9,2	9,5	9,2	8,6	9,2	9,0	8,1	7,9	8,9
Juin	8,1	7,9	8,7	7,7	8,3	7,6	8,9	7,3	8,1
Juillet	7,3	7,5	7,5	6,6	7,6	6,3	6,7	6,9	7,1
Août	7,8	7,5	7,5	6,6	7,5	8,2	7,8	7,5	7,5
Septembre	8,1	6,5	8,2	8,1	8,6	7,2	7,9	7,7	8,0
Octobre	9,3	8,7	8,8	8,8	8,7	9,1	8,9	8,9	8,9
Novembre	8,7	10,0	9,1	8,6	8,3	8,9	9,2	8,2	8,7
Décembre	7,6	8,7	8,4	7,6	7,5	7,8	8,8	9,5	8,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	8 595	3 936	7 898	8 039	13 979	5 282	5 171	7 604	60 504

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 9 révèle que le taux brut de natalité est de 39,6‰ dans le département du Borgou en 2023. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus élevé dans les communes de N'Dali (55,2‰), de Pèrèrè (53,1‰) et de Bembèrèkè (52,0‰) dans le département. Les taux bruts de natalité de ces trois communes sont supérieurs à la moyenne départementale. A l'inverse, les communes de Kalalé (18,5‰) et de Tchaourou (27,1‰) enregistrent des taux inférieurs à celui du département.

Graphique 9 : Taux brut de natalité par commune dans le Borgou

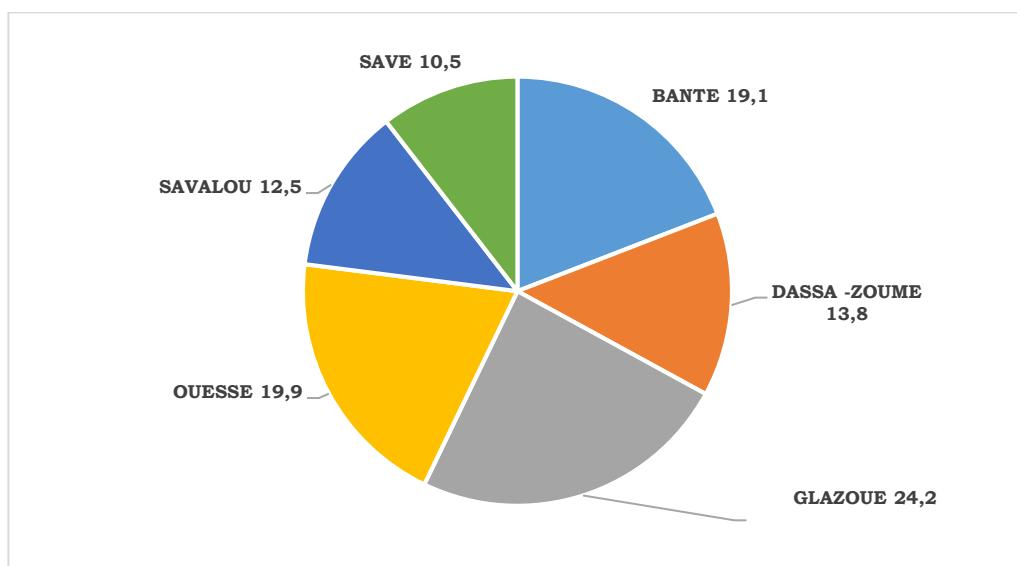


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.6 Statistiques des naissances du département des Collines

En 2023, le nombre total de naissances enregistrées dans le département des Collines est de 30 918 dont 51,6% de garçons. Le graphique 10 montre que la commune de Glazoué affiche la plus forte proportion (24,2%) de naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie de la commune de Ouèsse (19,9%). Par contre, la commune de Savè (10,5%) enregistre la plus faible proportion de naissances dans le département.

Graphique 10 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans les Collines



Source : INStaD-ANIP, 2023

Il ressort du tableau 7 que le mois de novembre (7,2%) est celui au cours duquel il y a eu moins de naissances enregistrées dans le département des Collines en 2023. Par contre, les proportions les plus élevées sont enregistrées dans les

mois de mai (9,6%) et mars (9,2%). L'analyse suivant les communes révèle que les plus faibles proportions d'enregistrement des naissances sont observées en novembre à Savè (4,4%) et en août à Dassa-Zoumé (6,1%) ; pendant que les proportions les plus élevés sont observés en avril (11,3%) et en mai (10,9%) à Savè.

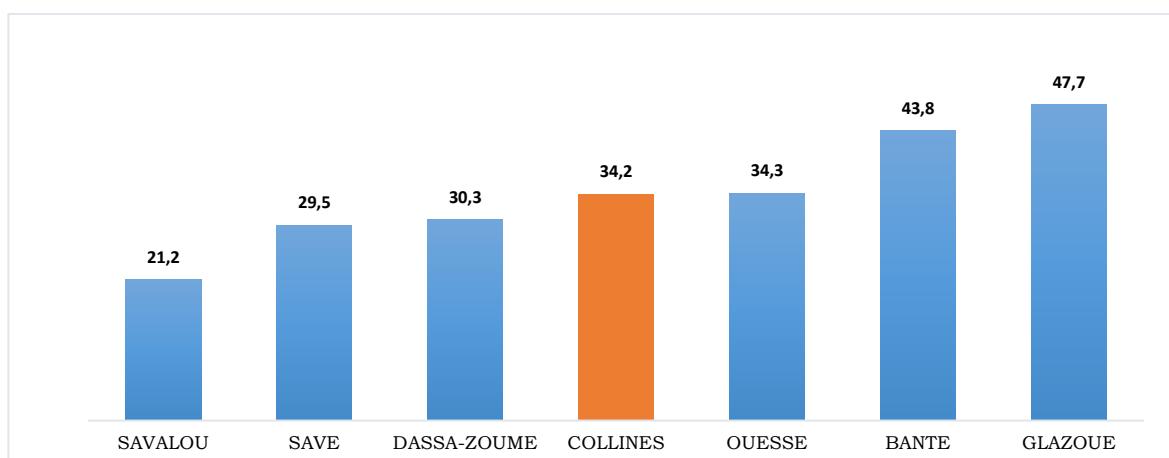
Tableau 7 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans les Collines

MOIS	COMMUNES						
	BANTE	DASSA - ZOUUME	GLAZO UE	OUES SE	SAVA LOU	SAVE	COLLINES
Janvier	9,1	7,3	7,5	9,7	8,0	9,2	8,5
Février	8,0	8,8	8,0	8,4	8,3	8,9	8,3
Mars	9,1	9,9	9,2	8,8	8,6	9,8	9,2
Avril	8,1	8,3	8,9	8,5	8,8	11,3	8,8
Mai	9,5	8,4	9,6	9,9	9,2	10,9	9,6
Juin	8,8	9,4	7,6	8,4	6,8	7,5	8,1
Juillet	7,3	7,3	7,7	7,5	7,1	8,4	7,5
Août	7,1	6,1	9,7	7,1	6,9	7,1	7,6
Septembre	9,0	7,4	9,0	8,2	9,6	8,1	8,6
Octobre	9,7	9,3	8,4	8,6	10,0	7,8	8,9
Novembre	7,1	8,5	7,4	7,1	7,8	4,4	7,2
Décembre	7,4	9,4	6,9	7,8	8,9	6,6	7,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	5 912	4 277	7 480	6 141	3 868	3 240	30 918

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 11 montre que le taux brut de natalité est de 34,2‰ dans le département des Collines en 2023. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus élevé dans les communes de Glazoué (47,7‰), Bantè (43,8‰) et Ouèssè (34,3‰). Les taux bruts de natalité de ces trois communes sont supérieurs à la moyenne départementale. Par contre la commune de Savalou (21,2‰) affiche un taux inférieur à celui du département.

Graphique 11 : Taux brut de natalité par commune dans les Collines

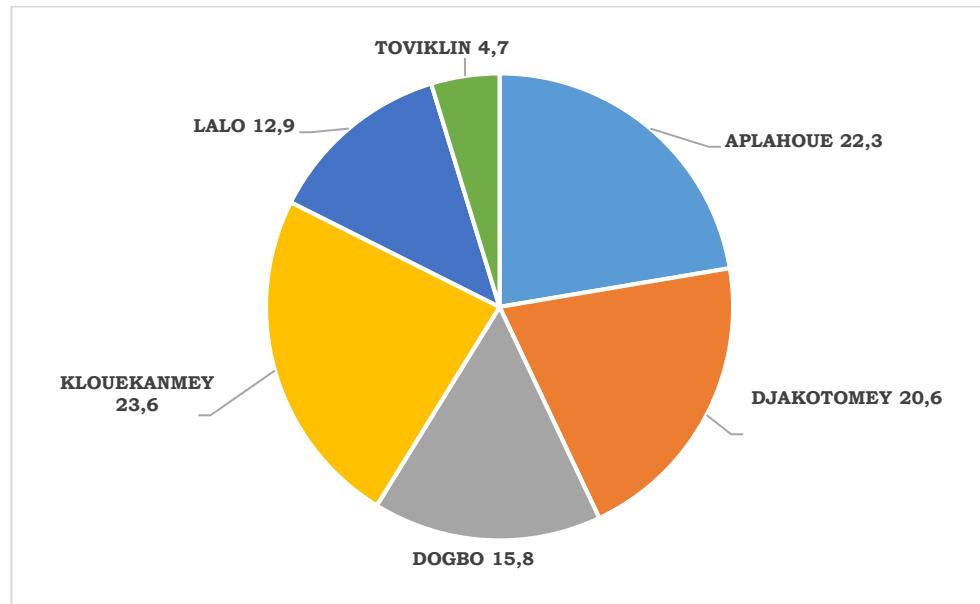


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.7 Statistiques des naissances du département du Couffo

Le nombre total de naissances enregistrées dans le département du Couffo en 2023 est de 28 957 dont 50,4% de garçons en 2023. Le graphique 12 révèle que la commune de Klouékanmey concentre la plus forte proportion (23,6%) des naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie des communes d'Aplahoué (22,3%) et de Djakotomey (20,6%). La plus faible proportion est enregistrée dans les communes de Toviklin (4,7%).

Graphique 12 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Couffo



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 8 montre que les mois de février (7,2%), janvier (7,5%) et août (7,5%) sont ceux qui concentrent les niveaux d'enregistrement de naissances les plus faibles dans le département du Couffo en 2023. L'analyse suivant les communes révèle que la plus faible proportion d'enregistrement de naissances est observée en août (6,5%) à Klouékanmey. Par contre, les niveaux les plus élevés sont observés dans les communes en mai à Dogbo (11,0%), en juin à Lalo (10,2%) et en septembre à Toviklin (10,1%).

Tableau 8 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois et selon les communes dans le Couffo

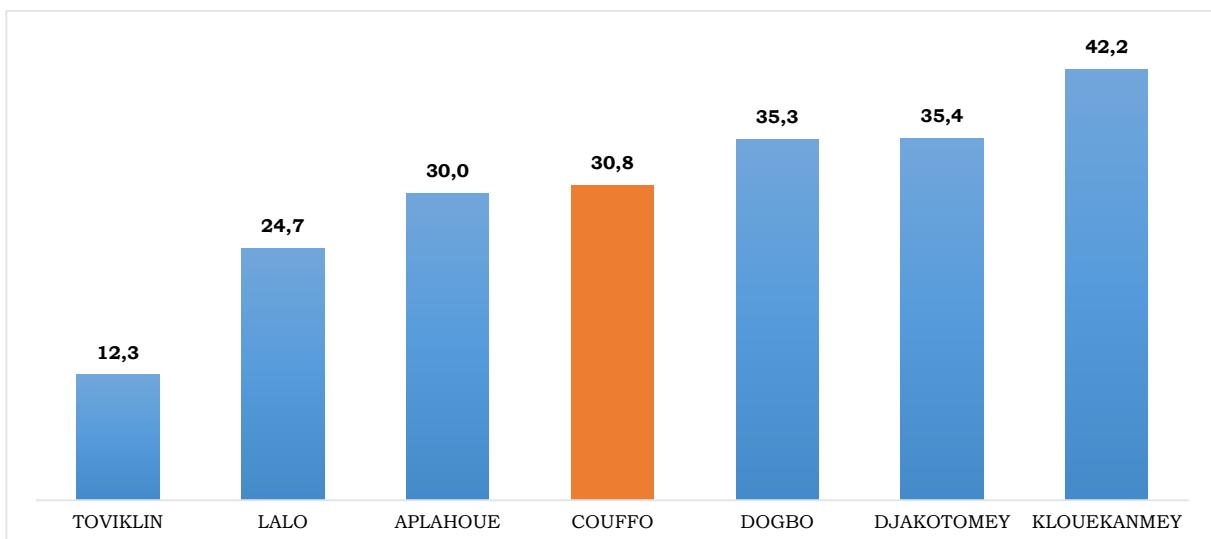
MOIS	COMMUNES						COUFFO
	APLA HOUÉ	DJAKO TOMEY	DOGBO	KLOUE KANMEY	LALO	TOVI KLIN	
Janvier	7,2	7,5	7,8	7,6	7,1	8,6	7,5
Février	7,1	7,1	7,2	6,8	7,7	8,2	7,2
Mars	8,9	7,9	8,5	9,5	7,3	8,8	8,6
Avril	8,8	8,8	9,6	8,0	8,0	7,7	8,6
Mai	9,6	8,6	11,0	9,4	8,7	7,1	9,3
Juin	8,7	7,8	8,6	8,1	10,2	8,0	8,5
Juillet	7,8	8,0	7,3	7,6	8,3	7,9	7,8
Août	7,7	8,8	6,3	6,5	8,5	7,4	7,5

MOIS	COMMUNES						COUFFFO
	APLA HOUÉ	DJAKO TOMEY	DOGBO	KLOUE KANMEY	LALO	TOVI KLIN	
Septembre	9,5	10,5	7,5	9,7	8,1	10,1	9,3
Octobre	9,5	9,3	9,4	9,9	9,8	9,8	9,6
Novembre	7,4	8,1	7,6	8,9	8,4	9,1	8,2
Décembre	7,9	7,6	9,0	8,0	7,9	7,3	8,0
Total	100,0						
Effectif	6 471	5 974	4 586	6 829	3 726	1 371	28 957

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 13 montre que le taux brut de natalité est de 30,8‰ dans le département du Couffo en 2023. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus élevé dans les communes de Klouékanmey (42,2‰), Djakotomey (35,4‰) et Dogbo (35,3‰). Ces trois communes présentent des taux bruts de natalité au-dessus de celui du département. Par contre, les communes de Toviklin (12,3‰), Lalo (24,7‰) et Aplahoué (30,0‰) enregistrent des niveaux en-dessous du celui du département.

Graphique 13 : Taux brut de natalité par commune dans le Couffo

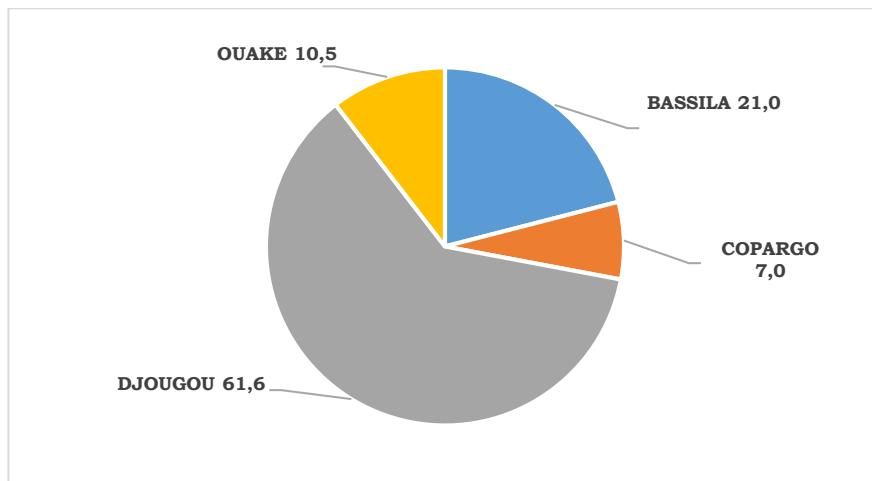


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.8 Statistiques des naissances du département de la Donga

Le nombre total de naissances enregistrées dans le département de la Donga est de 34 156 dont 51,2% de garçons en 2023. Le graphique 14 montre que la commune de Djougou enregistre la plus forte proportion (61,6%) de naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie de la commune de Bassila (21,0%). Les plus faibles proportions sont enregistrées dans les communes de Ouaké (10,5%) et de Copargo (7,0%).

Graphique 14 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune du département de la Donga



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 9 montre que les mois d'août (6,6%) et juillet (6,7%) sont ceux qui affichent les niveaux d'enregistrement des naissances les plus faibles dans le département de la Donga en 2023. L'analyse suivant les communes montre que le plus faible niveau d'enregistrement des naissances est observé en juillet (6,6%) à Djougou et à Ouaké et en août (6,6%) à Djougou. En revanche, les niveaux les plus élevés sont observés en janvier (11,0%) et en février (10,2%) dans la commune de Copargo et en novembre (10,2%) dans la commune de Ouaké.

Tableau 9 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans la Donga

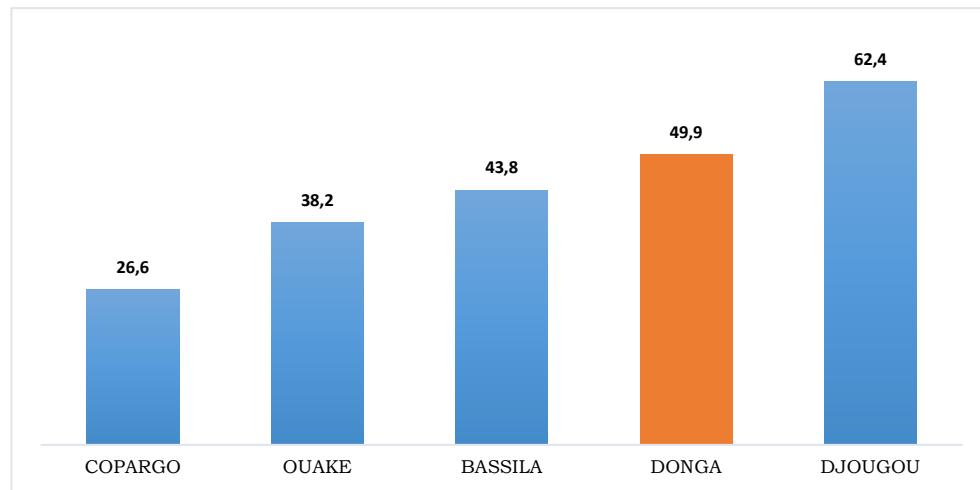
MOIS	COMMUNES				DONGA
	BASSILA	COPARGO	DJOUGOU	OUAKE	
Janvier	9,2	11,0	9,1	8,5	9,2
Février	9,2	10,2	8,9	8,2	9,0
Mars	9,4	8,7	9,8	8,3	9,5
Avril	9,1	8,8	9,5	8,7	9,3
Mai	8,6	8,4	9,1	8,3	8,9
Juin	7,4	7,6	7,9	7,4	7,7
Juillet	6,9	7,0	6,6	6,6	6,7
Août	6,7	7,0	6,6	6,8	6,6
Septembre	7,4	7,4	7,1	8,1	7,3
Octobre	9,5	8,9	8,7	9,3	8,9
Novembre	8,7	7,2	8,4	10,2	8,6
Décembre	7,8	7,9	8,4	9,6	8,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	7 169	2 380	21 036	3 571	34 156

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 15 révèle que le taux brut de natalité est de 49,9‰ dans le département de la Donga en 2023. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus élevé dans la commune de Djougou (62,4‰). Cette dernière présente un taux brut de natalité supérieur à celui du

département. On observe le plus faible niveau de cet indicateur (26,6%) dans la commune de Copargo.

Graphique 15 : Taux brut de natalité par commune dans la Donga



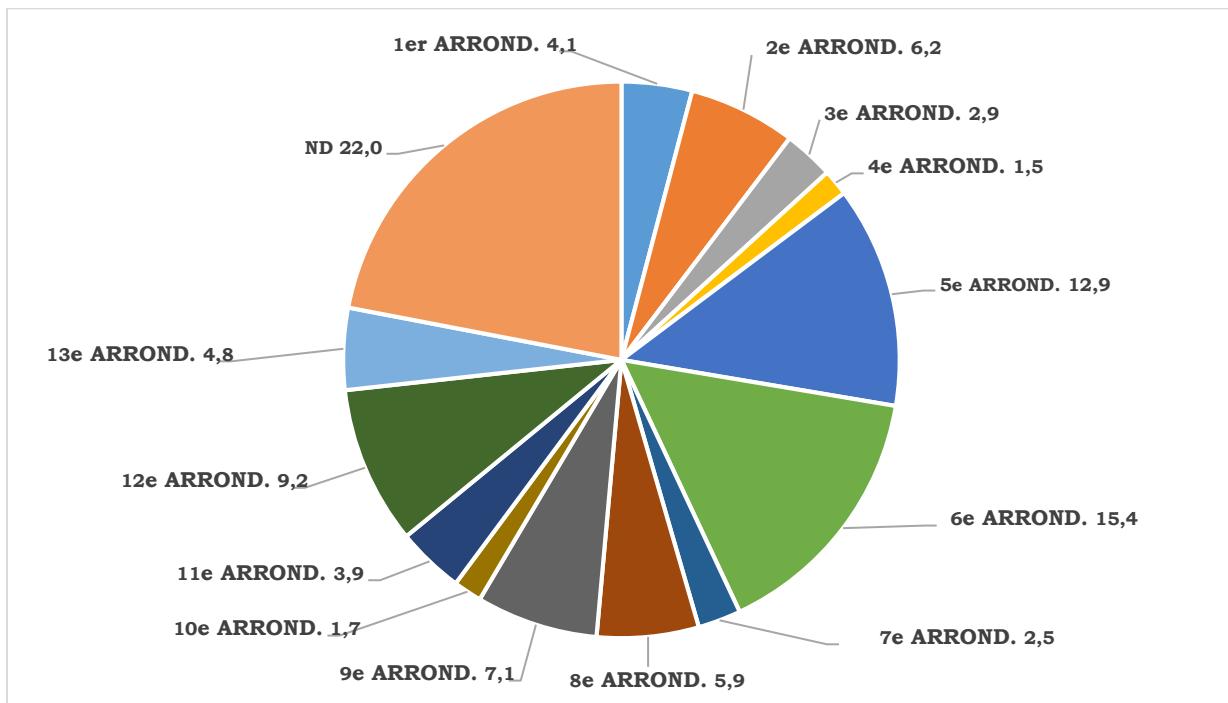
Source : INStaD-ANIP, 2023

3.9 Statistiques des naissances du département du Littoral

Le nombre total de naissances enregistrées dans le département du Littoral en 2023 est de 42 410 dont 51,8% de garçons. Le graphique 16 montre que les 6^{ème} et 5^{ème} arrondissements concentrent les plus fortes proportion (15,4% et 12,9%) des naissances enregistrées dans le département tandis que le 4^{ème} arrondissement en présente la plus faible proportion (1,5%).

Il est important de noter que dans ce département, l'arrondissement de naissance n'a pas été précisé pour une proportion non négligeable (22,0%) des naissances enregistrées. Cela s'explique par le fait que le remplissage de ce champ n'a pas été rendu obligatoire sur la plateforme de l'ANIP

Graphique 16 : Répartition (%) des naissances enregistrées par arrondissement dans Cotonou



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 10 révèle que les mois de mai (10,3%) et juin (9,6%) ont enregistré les proportions de naissances les plus élevées tandis que les plus faibles proportions sont observées en novembre (6,7%) et décembre (6,8%). Suivant les arrondissements, on note que le 7^{ème} arrondissement a enregistré à la fois la plus faible et la plus forte proportion respectivement dans les mois de décembre (2,2%) et d'août.

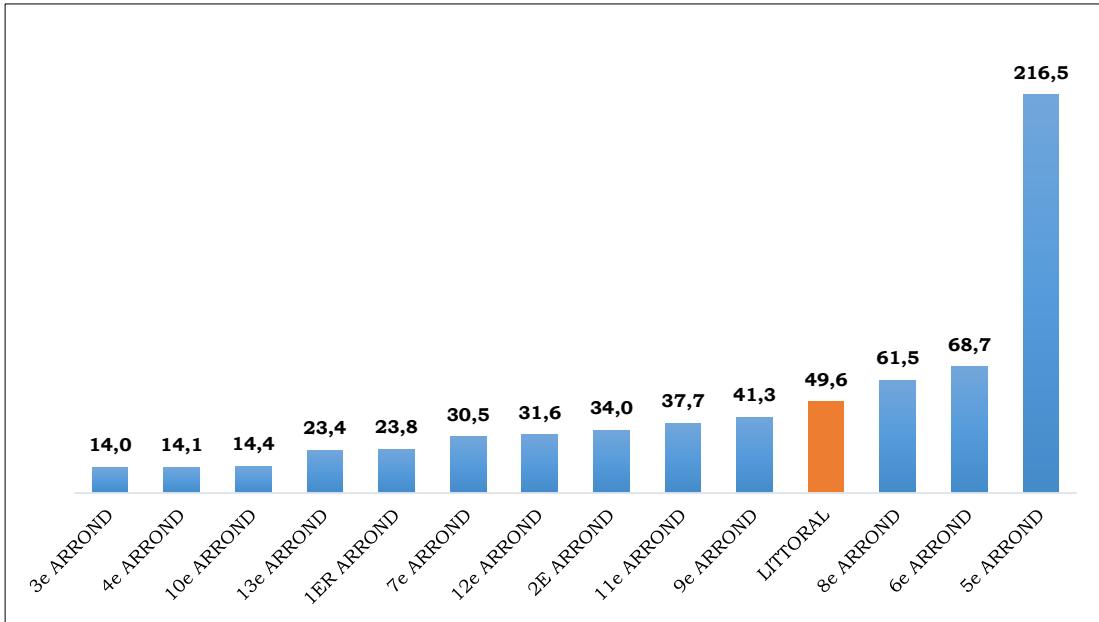
Tableau 10 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon les arrondissements de la commune de Cotonou dans le Littoral

MOIS	ARRONDISSEMENTS													LITTORAL	
	1er arrond	2e arrond	3e arrond	4e arrond	5e arrond	6e arrond	7e arrond	8e arrond	9e arrond	10e arrond	11e arrond	12e arrond	13e arrond		
Janvier	6,8	6,2	8,0	7,4	7,6	7,4	7,3	9,6	7,5	4,1	7,8	7,3	9,6	9,1	7,9
Février	6,5	7,5	8,4	7,1	7,2	6,6	7,5	4,5	7,3	4,7	7,7	7,0	8,4	10,1	7,6
Mars	11,6	8,3	8,5	9,4	8,8	8,8	8,6	6,2	8,9	7,7	8,6	8,9	9,0	10,6	9,1
Avril	10,8	11,0	9,9	9,6	8,2	10,1	5,8	6,9	9,5	8,8	9,8	9,0	9,8	9,2	9,2
Mai	7,1	11,2	12,3	10,4	10,9	10,7	10,5	7,7	10,6	10,8	9,3	11,6	11,8	9,7	10,3
Juin	7,3	9,5	10,2	9,0	10,3	9,9	12,0	11,2	9,4	13,3	9,5	10,4	10,7	7,9	9,6
Juillet	8,9	7,5	9,2	8,5	8,5	8,8	14,2	9,7	9,3	11,3	8,9	8,2	9,2	7,6	8,6
Août	7,3	7,7	4,1	7,6	8,9	7,4	16,2	12,8	7,7	8,0	6,8	7,7	7,6	6,8	8,0
Septembre	10,2	7,7	7,2	6,8	7,5	7,6	8,6	8,8	7,7	5,6	7,3	8,4	6,9	7,6	7,8
Octobre	9,7	8,9	9,7	7,7	8,5	8,6	4,5	8,4	8,5	9,6	9,1	8,0	6,8	7,9	8,3
Novembre	8,6	7,5	5,4	7,4	7,2	6,5	2,7	7,4	6,8	7,0	7,2	7,1	5,3	6,6	6,7
Décembre	5,4	7,1	7,0	9,1	6,4	7,8	2,2	6,8	6,9	9,1	8,0	6,5	4,8	7,1	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	1 739	2 644	1 233	647	5 464	6 516	1 059	2 511	3 000	701	1 658	3 897	2 016	9 325	42 410

Source : INStad-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 17 montre que le taux brut de natalité est de 49,6‰ dans le département du Littoral en 2023. Le nombre de naissances enregistrées pour mille habitants est plus faible dans les 3^{ème} (14,0‰) et 4^{ème} (14,1‰) arrondissements. Le 5^e arrondissement enregistre le taux le plus élevé (216,5‰).

Graphique 17 : Taux brut de natalité par arrondissement dans le Littoral

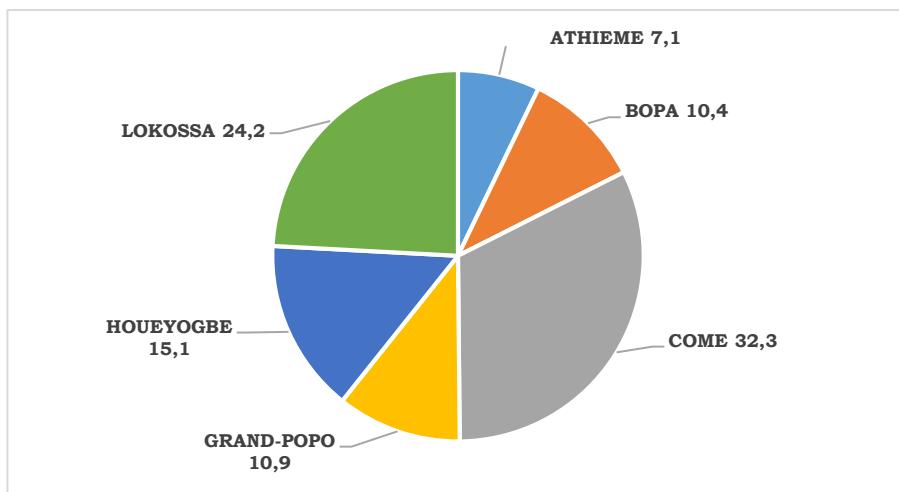


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.10 Statistiques des naissances du département du Mono

Dans le département du Mono, le nombre total de naissances enregistrées est de 15 578 dont 49,5% de garçons. L'analyse du graphique 18 révèle que la commune de Comè enregistre la plus forte proportion des naissances enregistrées (32,3%). La plus faible proportion s'observe dans la commune d'Athiémé (7,1%).

Graphique 18 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Mono



Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 11 révèle que les plus faibles niveaux d'enregistrement des naissances s'observent au cours des mois de novembre (7,0%) et de février (7,5%) dans le département du Mono en 2023. Les proportions les plus élevées sont observées au cours des mois d'avril (9,8%) et d'octobre (9,4%). Suivant les communes, la plus faible proportion de naissances enregistrées est observée en novembre (5,0%) à Houéyogbé. Par contre, les niveaux les plus élevés d'enregistrement des naissances sont observés en mai (12,3%) dans la commune de Houéyogbé, puis en octobre dans les communes de Bopa (12,0%) et d'Athiémedé (11,7%).

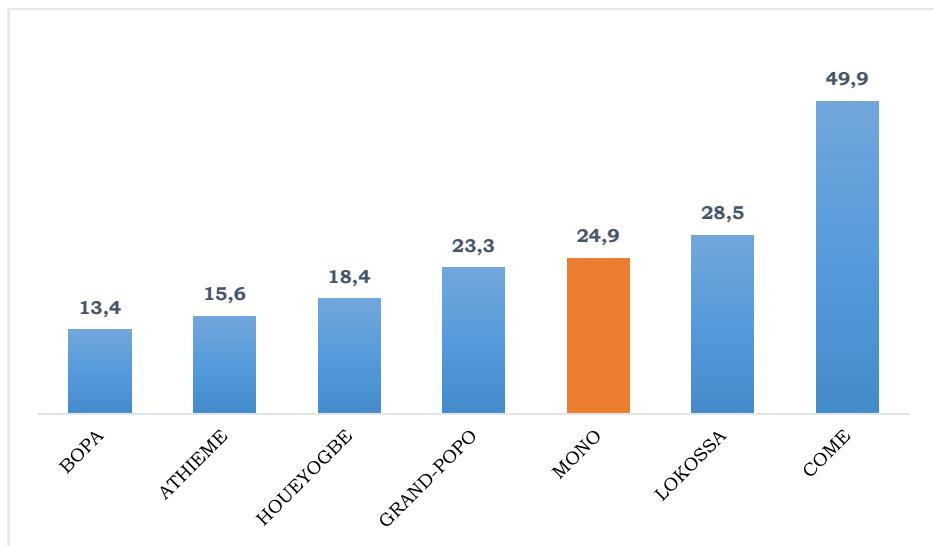
Tableau 11 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Mono

MOIS	COMMUNES						MONO
	ATHIEME	BOPA	COME	GRAND-POPO	HOUE YOGBE	LOKOSSA	
Janvier	7,3	7,7	7,8	7,4	9,0	7,8	7,9
Février	6,9	7,9	7,4	7,1	8,1	7,3	7,5
Mars	9,5	8,2	9,0	8,0	10,6	9,3	9,2
Avril	9,1	7,8	10,3	8,4	10,1	10,0	9,6
Mai	10,6	8,8	9,3	9,3	12,3	6,7	9,2
Juin	7,6	6,9	10,6	9,9	7,6	7,9	8,8
Juillet	8,0	8,2	8,0	9,7	7,7	7,7	8,1
Août	6,7	6,7	7,5	8,1	7,2	8,8	7,7
Septembre	8,0	9,4	7,6	8,0	7,5	8,1	8,0
Octobre	11,7	12,0	8,6	9,3	7,9	9,8	9,4
Novembre	7,0	7,6	6,8	7,2	5,0	8,0	7,0
Décembre	7,6	8,7	7,2	7,5	7,0	8,6	7,7
Total	100,0						
Effectif	1 112	1 625	5 028	1 694	2 356	3 763	15 578

Source : INStAD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 19 montre qu'il y a eu près de 25 naissances enregistrées pour mille habitants (24,9%) dans le département du Mono en 2023. Les communes de Comè (49,9%) et de Lokossa (28,5%) enregistrent les taux bruts de natalité supérieurs à celui du département. Par contre, les plus faibles taux sont enregistrés dans les communes de Bopa (13,4%) et d'Athiémedé (15,6%).

Graphique 19 : Taux brut de natalité par commune dans le Mono

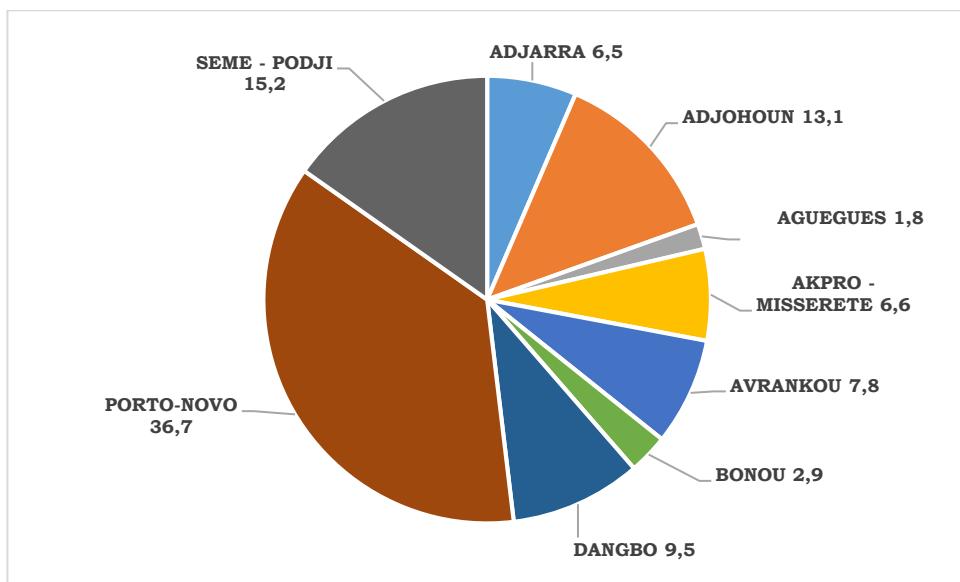


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.11 Statistiques des naissances du département de l’Ouémé

Le nombre total de naissances enregistrées dans le département de l’Ouémé est de 47 223 dont 50,8% de garçons en 2023. L’analyse du graphique 20 révèle que la commune de Porto-Novo est celle qui affiche la plus forte proportion (36,7%) de naissances enregistrées dans le département. Elle est suivie des communes de Sèmè-Kpodji (15,2%) et d’Adjohoun (13,1%). Les communes des Aguégues (1,8%) et de Bonou (2,9%) enregistrent les plus faibles proportions de naissances.

Graphique 20 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans l’Ouémé



Source : INStaD-ANIP, 2023

Il ressort du tableau 12 que les mois de mai (10,5%) et de juin (9,2%) sont ceux au cours desquels les proportions des naissances enregistrées sont les plus élevées dans le département de l'Ouémedé en 2023. Les mois de novembre (7,2%), et de décembre (7,1%) en ont enregistré les plus faibles proportions. L'analyse suivant les communes montre que les proportions des naissances les plus élevées sont observées en octobre dans la commune de Bonou (12,4%) et en mai dans les communes d'Adjohoun (11,7%), de Sémè-Kpodji (11,0%) et d'Avrankou (10,9%).

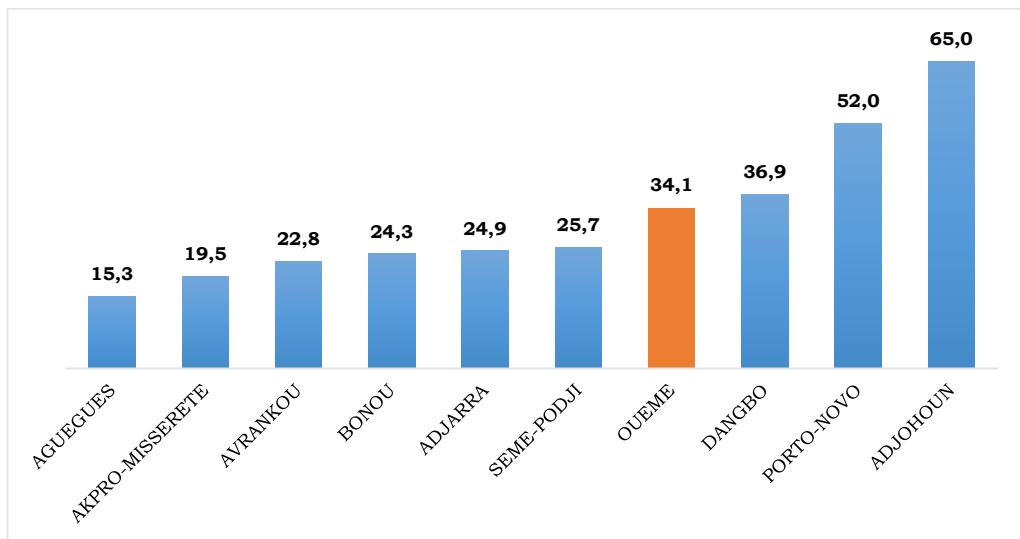
Tableau 12 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois et selon les communes de l'Ouémedé

MOIS	COMMUNES									OUEME
	ADJA RRA	ADJO HOUN	AGUE GUES	AKPRO - MISSE RETE	AVRAN KOU	BO NOU	DANGBO	PORTO-NOVO	SEME-PODJI	
Janvier	8,4	6,9	8,4	7,5	5,7	7,5	8,1	8	7,1	7,5
Février	7,5	8,2	9,3	8,2	6,2	7,3	7,6	7,7	6,4	7,5
Mars	7,9	9,2	8,7	9,7	8,7	7,3	9,5	9,1	9,5	9,1
Avril	10,3	8,4	7,7	10,8	8,7	7,4	8,9	8,9	9,2	9
Mai	9,8	11,7	9	9,8	10,9	8,9	10,4	10,3	11	10,5
Juin	8,8	9,8	8,1	9,1	8,1	6,2	9,3	9,3	10,3	9,2
Juillet	7,7	8,8	8,6	9,5	9,2	8,1	8,2	8,7	9	8,7
Août	6,9	7,9	8,3	7,9	8,4	6,9	7	6,9	7,7	7,4
Septembre	10	7,3	6,9	7,4	10,1	8,2	8	8,2	8,7	8,3
Octobre	9,1	8,1	10,3	6,1	9,3	12,4	7,3	9	8,1	8,5
Novembre	7,4	6,4	7,4	7,9	7	10	7,7	7	7	7,2
Décembre	6,2	7,2	7,3	6,1	7,8	10	8,2	7,1	6,1	7,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	3055	6167	860	3120	3671	1355	4486	17313	7196	47223

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 21 montre que le taux brut de natalité dans le département l'Ouémedé est de 34,1% en 2023. Au niveau communal, ce sont les communes d'Adjohoun (65,0%), de Porto-Novo (52,0%) et de Dangbo (36,9%) qui présentent les taux supérieurs à celui du département. Par contre, les communes des Aguégués (15,3%) et d'Akpro-Misséréte (19,5%) ont enregistré les taux inférieurs à la moyenne départementale.

Graphique 21 : Taux brut de natalité par commune dans l’Ouémé

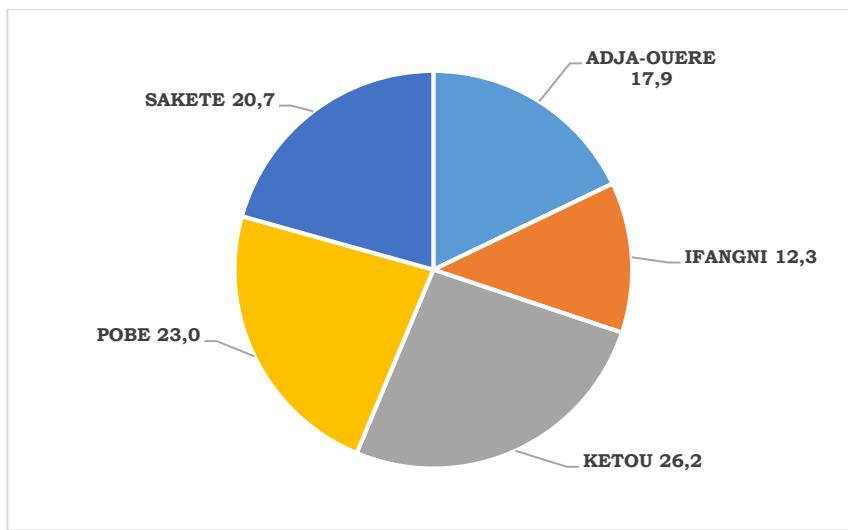


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.12 Statistiques des naissances du département du Plateau

Dans le département du Plateau, 26 236 naissances dont 50,9% de garçons ont été enregistrées en 2023. Le graphique 22 montre que la plus forte proportion (26,2%) des naissances enregistrées est observée dans la commune de Kétou. Elle est suivie des communes de Pobè (23,0%) et de Sakété (20,7%). La commune d’Ifangni est celle qui affiche la plus faible proportion (12,3%) de naissances dans le département.

Graphique 22 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Plateau



Source : INStaD-ANIP, 2023

L’analyse du tableau 13 montre que les mois d’avril (9,6%), d’octobre (9,3%) et de mai (9,2%) sont ceux qui affichent les proportions les plus élevées dans le département du Plateau en 2023. L’analyse suivant les communes montre que les niveaux d’enregistrement des naissances les plus élevés sont observés dans le mois de mai (10,5%) à Ifangni et dans le mois d’octobre (10,0%) à Adja-Ouère.

En revanche, les proportions les plus faibles sont observées en février (5,5%) dans la commune de Sakété et en novembre (5,4%) dans la commune d'Ifangni.

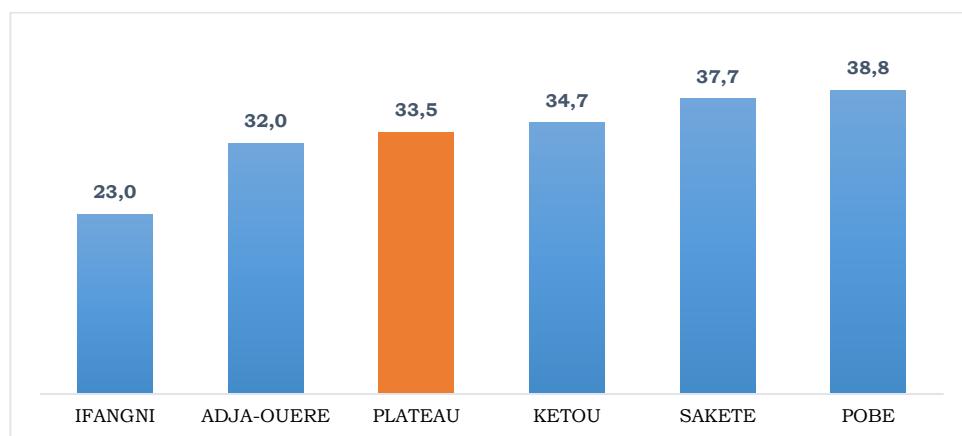
Tableau 13 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Plateau

MOIS	COMMUNES					PLATEAU
	ADJA - OUERE	IFANGNI	KE TOU	POBE	SAKETE	
Janvier	7,1	9,7	8,7	8,7	7,3	8,2
Février	7,8	8,3	8,1	7,0	5,5	7,3
Mars	9,5	9,6	8,4	8,9	8,1	8,8
Avril	9,3	8,8	9,9	9,6	9,8	9,6
Mai	9,3	10,5	8,6	8,3	9,9	9,2
Juin	9,6	9,7	7,3	8,5	9,3	8,7
Juillet	8,3	8,1	8,1	7,9	7,7	8,0
Août	7,5	7,7	7,4	6,7	8,2	7,5
Septembre	8,1	8,0	8,2	9,1	9,8	8,7
Octobre	10,0	8,5	9,4	9,6	8,7	9,3
Novembre	6,8	5,4	8,2	7,9	7,2	7,3
Décembre	6,7	5,8	7,7	7,7	8,4	7,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	4 690	3 215	6 868	6 042	5 421	26 236

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 23 montre que 33,5 naissances ont été enregistrées pour mille habitants dans le département du Plateau en 2023. Les taux bruts de natalité observés dans les communes de Pobè (38,8‰), Sakété (37,7‰) et Kétou (34,7‰) sont supérieurs à celui du département. Par contre, les communes d'Ifangni (23,0‰) et d'Adja-Ouère (32,0‰) enregistrent des taux inférieurs à la moyenne départementale.

Graphique 23 : Taux brut de natalité par commune dans le Plateau

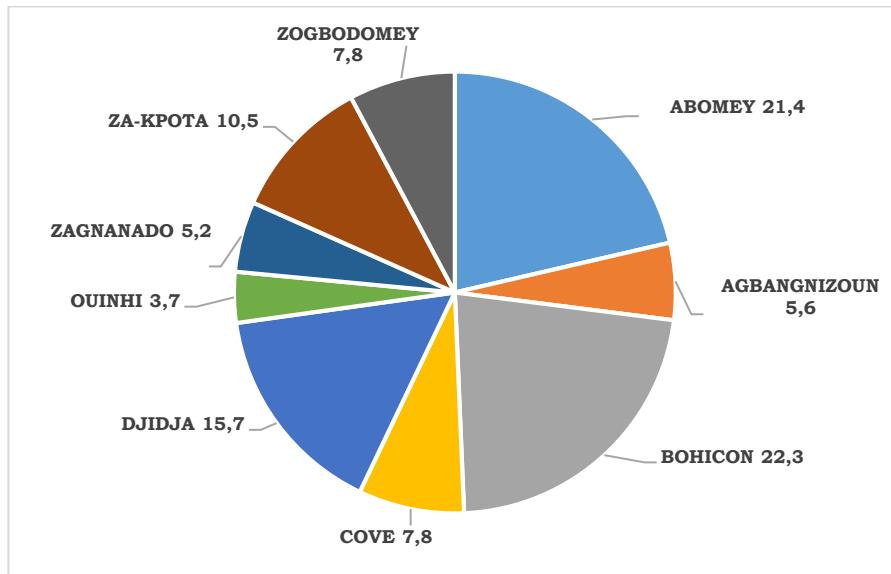


Source : INStaD-ANIP, 2023

3.13 Statistiques des naissances du département du Zou

Dans le département du Zou, le nombre total de naissances enregistrées est de 45 611 dont 50,6% de garçons en 2023. Le graphique 24 révèle que les communes de Bohicon (22,3%) et d'Abomey (21,4%) sont celles qui présentent les plus fortes proportions de naissances enregistrées dans le Zou. Les communes de Ouinhi (3,7%) et de Zagnanado (5,2%) en affichent les plus faibles proportions.

Graphique 24 : Répartition (%) des naissances enregistrées par commune dans le Zou



Source : INStad-ANIP, 2023

L'analyse du tableau 14 montre que les mois de février (7,9%), juillet (7,8%) et novembre (7,8%) sont ceux qui affichent les plus faibles niveaux d'enregistrement des naissances dans le département du Zou. Au niveau communal, les plus faibles niveaux sont observés en novembre (5,0%) à Ouinhi et en juillet (5,8%) à Covè. Par contre, le niveau le plus élevé a été observé en juin (12,0%) à Ouinhi.

Tableau 14 : Répartition (%) des naissances enregistrées par mois selon la commune dans le Zou

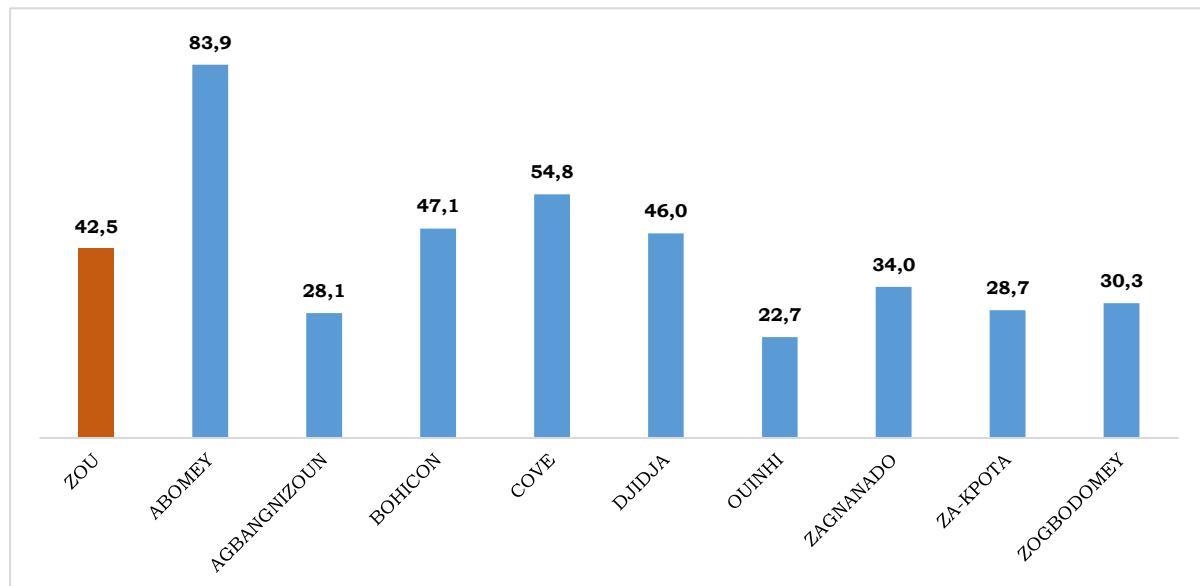
MOIS	COMMUNES									ZOU
	ABO MEY	AGBA NGNI ZOUN	BOHIC ON	COVE	DJID JA	OUIN HI	ZAGNA NADO	ZA-KPOT A	ZOGBO DOME Y	
Janvier	8,9	7,2	8,2	7,3	8,5	7,0	8,1	9,3	9,6	8,4
Février	6,9	6,4	7,9	7,6	7,7	9,1	8,5	9,6	9,4	7,9
Mars	8,4	7,9	8,2	7,7	8,5	8,1	8,5	9,0	8,9	8,4
Avril	9,3	7,9	7,6	8,3	10,1	9,8	9,2	9,7	9,3	8,9
Mai	8,9	8,9	8,5	9,9	8,9	10,3	9,5	9,1	8,1	8,9
Juin	8,6	8,4	8,2	7,5	7,4	12,0	6,9	8,3	9,2	8,3
Juillet	7,6	8,3	7,9	5,8	8,5	10,6	6,6	7,6	8,2	7,8
Août	6,1	8,6	8,5	9,3	8,2	7,2	8,3	7,6	8,3	7,9

MOIS	COMMUNES									ZOU
	ABO MEY	AGBA NGNI ZOUN	BOHIC ON	COVE	DJID JA	OUIN HI	ZAGNA NADO	ZA-KPOT A	ZOGBO DOME Y	
Septembre	8,5	10,2	9,4	9,4	8,6	6,3	9,8	6,7	7,0	8,5
Octobre	9,7	10,7	9,0	10,0	8,3	7,6	8,2	7,4	7,9	8,9
Novembre	8,6	7,5	8,0	8,5	7,4	5,0	8,9	7,1	6,9	7,8
Décembre	8,4	7,9	8,6	8,6	7,8	7,0	7,6	8,7	7,2	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif	9 748	2 570	10 182	3 536	7 164	1 696	2 355	4 809	3 551	45 611

Source : INStaD-ANIP, 2023

L'analyse du graphique 25 montre que 42,5 naissances sont enregistrées pour mille habitants dans le département du Zou en 2023. La commune d'Abomey (83,9‰) se distingue nettement des autres communes et affiche le plus fort taux du département. Il est suivi des communes de Covè (54,8‰), de Bohicon (47,1‰) et de Djidja (46,0‰). Par contre, les plus faibles taux sont observés dans les communes de Ouinhi (22,7‰), d'Agbangnizoun (28,1‰) et de Zankpota (28,7‰).

Graphique 25 : Taux brut de natalité par commune dans le Zou



Source : INStaD-ANIP, 2023

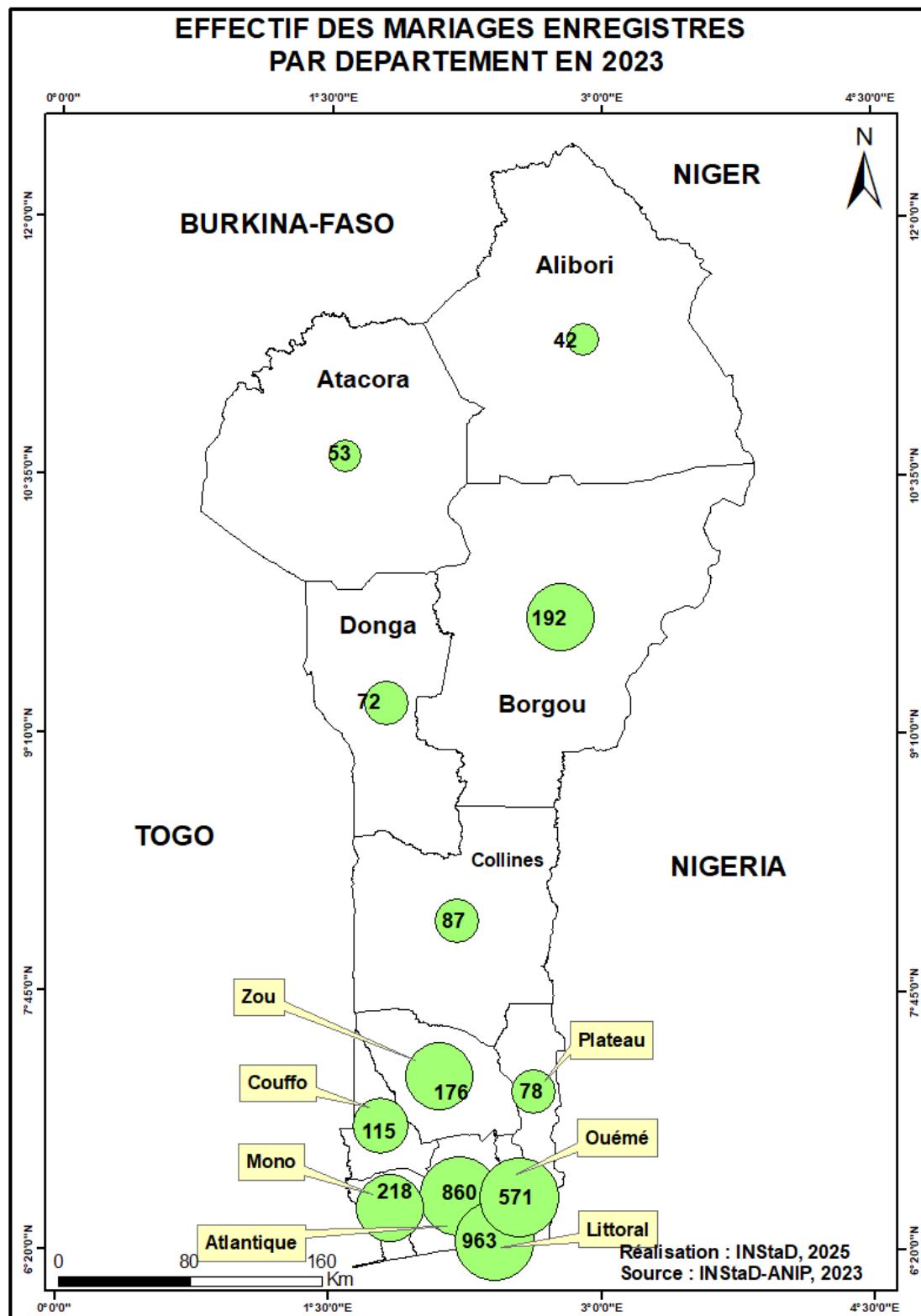
3.14 Statistiques des mariages et des décès

Les statistiques des faits d'état civil ne concernent pas seulement les naissances, mais également d'autres faits dont les mariages et les décès.

Statistiques des mariages

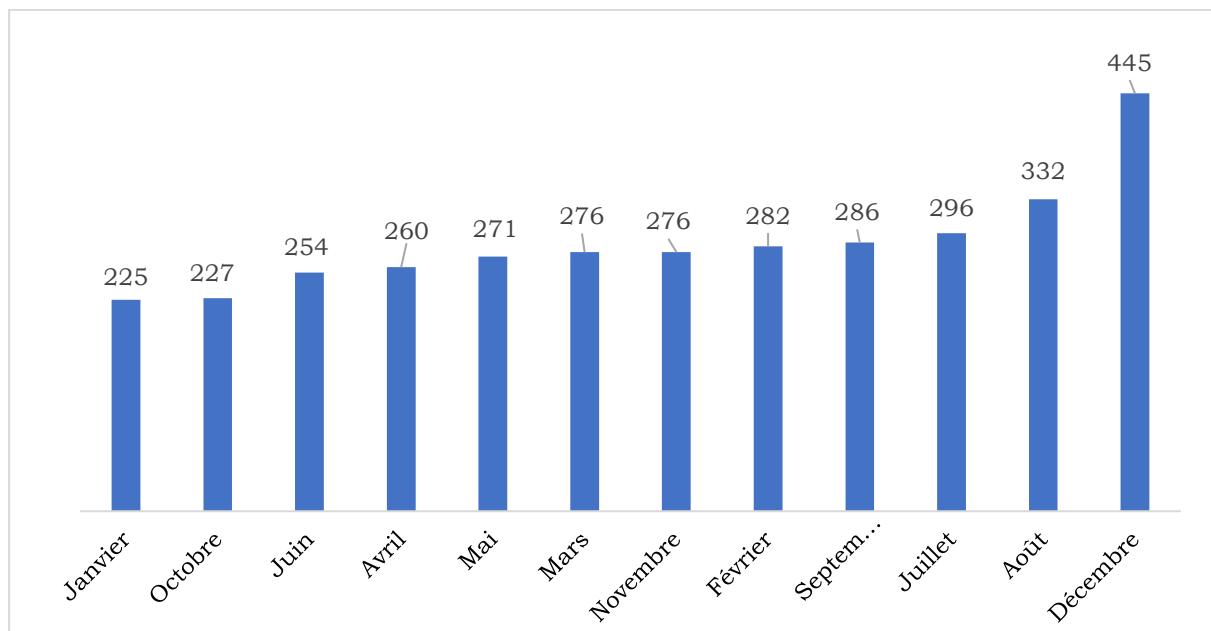
Au cours de l'année 2023, 3 430 mariages ont été célébrés par les officiers d'état civil au Bénin (confer annexe). Le nombre de mariages célébrés varie de 42 dans le département de l'Alibori à 963 dans celui du Littoral comme le montre la carte 02.

Carte 02 : Effectif des mariages enregistrés par département en 2023



L'analyse du graphique 26 révèle que le nombre de mariages célébrés en décembre (445) est plus important que ceux des autres mois de l'année. C'est dans le mois de janvier qu'on a enregistré le plus faible nombre de mariages (225).

Graphique 26 : Répartition des mariages célébrés selon le mois au niveau national en 2023



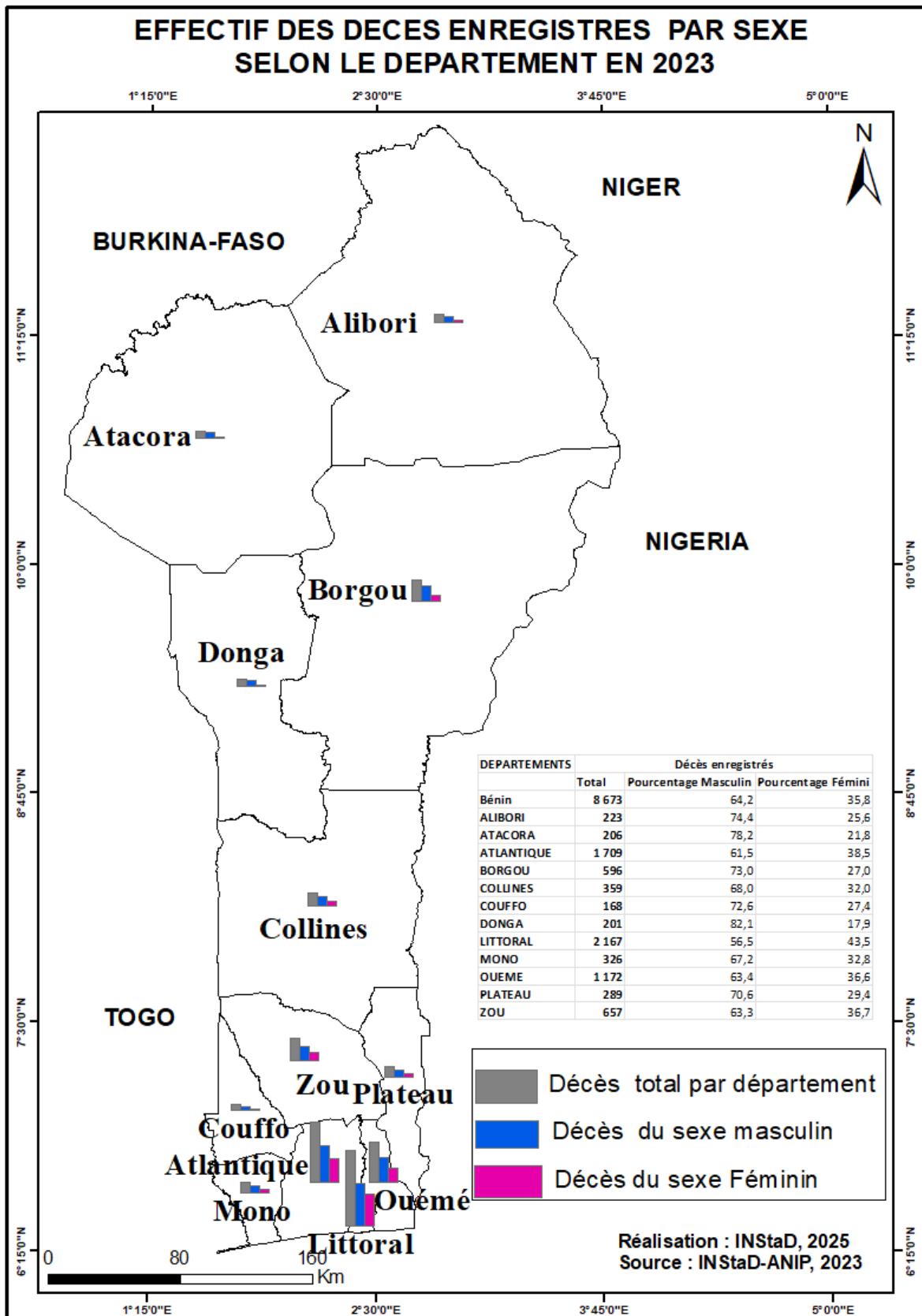
Source : INStaD-ANIP, 2023

Statistiques des décès

Pour les déclarations de décès, il est observé au niveau national un effectif total de 8 673 dont plus de la moitié (64,2%) est de sexe masculin. Ce chiffre est loin de la réalité des estimations qui donnent un total de 80 087 décès pour la même année 2023 (selon les projections révisées de l'INStaD en 2022). La principale raison qui justifierait cet état de chose serait le manque d'intérêt lié à la déclaration des décès au sein de la population.

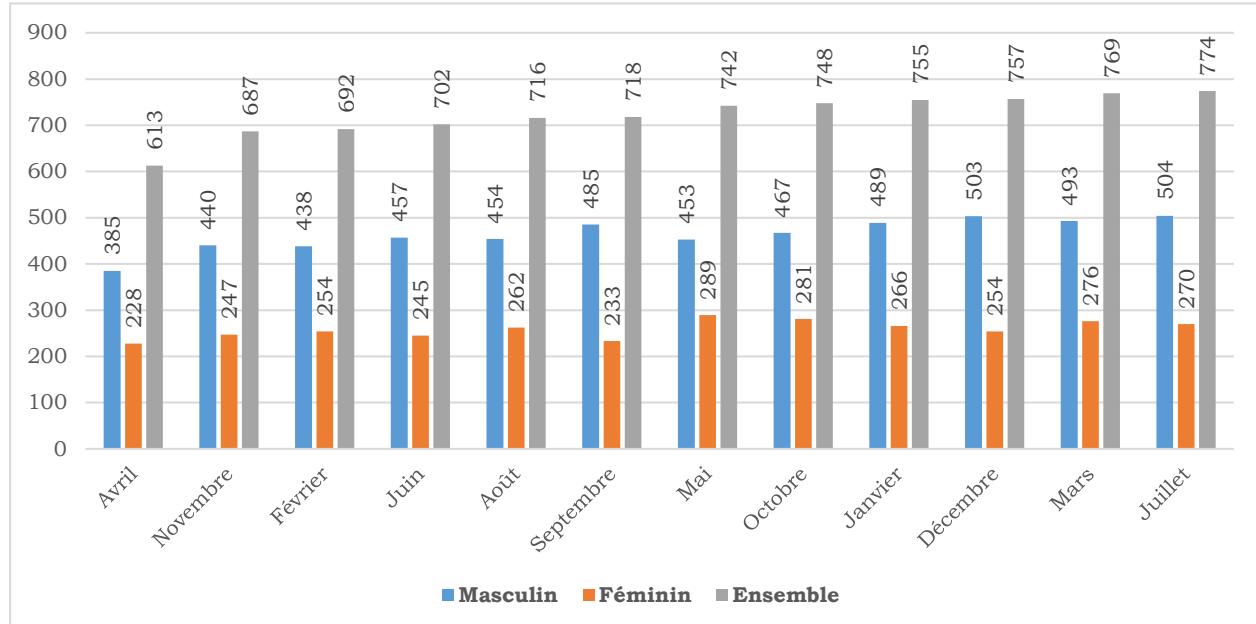
La carte 03 met en exergue les effectifs de décès déclarés dans les départements. Le nombre de décès déclarés varie de 168 dans le Couffo à 2167 dans le Littoral. Dans tous les départements, la déclaration des décès des hommes est plus élevée que celle des femmes.

Carte 03 : Effectif des décès enregistrés par sexe selon le département en 2023



Le graphique 27 présente la déclaration des décès selon le mois au cours de l'année 2023. Il en ressort que c'est au cours des mois de juillet (774), mars (769) et de décembre (757) qu'on enregistre le plus grand nombre de décès déclarés.

Graphique 27 : Déclaration des décès selon le mois au niveau national en 2023



Source : INStaD-ANIP, 2023

Conclusion et recommandations

L'effectif des naissances enregistrées au Bénin en 2023 est de 479 784. Celui des mariages célébrés à l'état civil s'élève à 3 430. Ce faible niveau d'enregistrement des mariages serait dû au fait que le mariage traditionnel (remise de dot) semblerait être la norme sociale au Bénin. Le mariage acté n'est souvent célébré que lorsque les personnes ont besoin des documents pour des objectifs spécifiques.

Quant aux décès, selon les mêmes projections, ils sont estimés à 80 087 pour l'année 2023 contre 8 673 enregistrés par l'ANIP.

Pour une déclaration effective des faits d'état civil, il serait souhaitable de renforcer la sensibilisation auprès de la population et des différentes parties prenantes (leaders religieux, relais communautaires, gestionnaires de cimetières, autorités locales, etc.) et prendre des mesures pour faire appliquer la loi. Par ailleurs, les réflexions doivent se poursuivre pour l'enregistrement des mariages traditionnels et religieux.

Annexe 1

Tableau récapitulatif des statistiques de l'état civil 2023 pour les communes du Bénin

DEPARTEMENTS / COMMUNES	Naissances enregistrées					Décès enregistrés			Mariages enregistrés	Population estimée en 2023	Taux brut de natalité (%) (p. mille)
	Masculin	Féminin	ND	Total	RM	Masculin	Féminin	Total			
Bénin	245 062	234 707	15	479 784	104	5 568	3 105	8 673	3 430	12 606 998	38,1
ALIBORI	19 776	18 584	0	38 360	106	166	57	223	42	1 092 654	35,1
BANIKOARA	4479	4285	0	8764	105	42	13	55	9	310585	28,2
GOGOUNOU	3036	2890	0	5926	105	12	7	19	2	148032	40,0
KANDI	6057	5665	0	11722	107	38	11	49	13	225833	51,9
KARIMAMA	1247	1144	0	2391	109	16	10	26	6	83578	28,6
MALANVILLE	2898	2656	0	5554	109	55	15	70	9	212420	26,1
SEGBANA	2059	1944	0	4003	106	3	1	4	3	112206	35,7
ATACORA	19 852	18 865	0	38 717	105	161	45	206	53	972 739	39,8
BOUKOUMBE	2244	2192	0	4436	102	7	0	7	0	103854	42,7
COBLY	884	894	0	1778	99	9	1	10	6	85153	20,9
KEROU	3371	3190	0	6561	106	7	4	11	4	140496	46,7
KOUANDE	2919	2729	0	5648	107	19	3	22	0	143541	39,3
MATERI	2359	2305	0	4664	102	12	0	12	18	140213	33,3
NATITINGOU	2843	2539	0	5382	112	40	14	54	17	130800	41,1
OUASSA-PEHUNCO	1979	1906	0	3885	104	12	5	17	4	98522	39,4
TANGUIETA	2730	2582	0	5312	106	48	17	65	2	94060	56,5
TOUKOUNTOUNA	523	528	0	1051	99	7	1	8	2	50106	21,0
ATLANTIQUE	36 316	34 797	1	71 114	104	1 051	658	1 709	860	1 761 206	40,4
ABOMEY-CALAVI	17826	16948	0	34774	105	593	428	1021	442	826747	42,1
ALLADA	2942	2833	0	5775	104	81	43	124	71	160614	36,0
KPOMASSE	1398	1493	0	2891	94	22	8	30	20	85209	33,9
OUIDAH	5074	4889	0	9963	104	238	127	365	89	204098	48,8
SO-AVA	890	840	1	1731	106	14	8	22	43	149322	11,6
TOFFO	3026	2855	0	5881	106	19	3	22	46	127956	46,0
TORI-BOSSITO	2619	2493	0	5112	105	40	20	60	120	72593	70,4

DEPARTEMENTS / COMMUNES	Naissances enregistrées					Décès enregistrés			Mariages enregistrés	Population estimée en 2023	Taux brut de natalité (%) (p. mille)
	Masculin	Féminin	ND	Total	RM	Masculin	Féminin	Total			
ZE	2541	2446	0	4987	104	44	21	65	29	134667	37,0
BORGOU	30 966	29 534	4	60 504	105	435	161	596	192	1 529 465	39,6
BEMBEREKE	4434	4161	0	8595	107	14	7	21	23	165329	52,0
KALALE	2040	1896	0	3936	108	11	2	13	11	212723	18,5
N'DALI	4084	3814	0	7898	107	35	13	48	5	143095	55,2
NIKKI	4028	4007	4	8039	101	28	9	37	13	190491	42,2
PARAKOU	7161	6818	0	13979	105	299	107	406	94	321800	43,4
PERERE	2651	2631	0	5282	101	8	6	14	11	99493	53,1
SINENDE	2632	2539	0	5171	104	11	6	17	12	115470	44,8
TCHAOUROU	3936	3668	0	7604	107	29	11	40	23	281064	27,1
COLLINES	15 960	14 956	2	30 918	107	244	115	359	87	903 732	34,2
BANTE	3063	2849	0	5912	108	15	7	22	10	135005	43,8
DASSA-ZOUME	2151	2126	0	4277	101	103	50	153	17	141229	30,3
GLAZOUE	3948	3532	0	7480	112	44	21	65	18	156733	47,7
OUESSE	3129	3012	0	6141	104	28	8	36	14	178884	34,3
SAVALOU	1995	1873	0	3868	107	17	12	29	7	182074	21,2
SAVE	1674	1564	2	3240	107	37	17	54	21	109808	29,5
COUFFO	14 601	14 356	0	28 957	102	122	46	168	115	938 813	30,8
APLAHOUÉ	3229	3242	0	6471	100	15	4	19	23	215529	30,0
DJAKOTOMEY	3002	2972	0	5974	101	20	7	27	12	168821	35,4
DOGBO	2317	2269	0	4586	102	27	17	44	68	129810	35,3
KLOUEKANMEY	3526	3303	0	6829	107	26	7	33	5	161980	42,2
LALO	1859	1867	0	3726	100	9	3	12	2	151059	24,7
TOVIKLIN	668	703	0	1371	95	25	8	33	5	111614	12,3
DONGA	17 474	16 682	0	34 156	105	165	36	201	72	684 125	49,9
BASSILA	3675	3494	0	7169	105	43	12	55	17	163862	43,8
COPARGO	1183	1197	0	2380	99	15	1	16	11	89353	26,6
DJOUGOU	10793	10243	0	21036	105	98	19	117	39	337335	62,4
OUAKE	1823	1748	0	3571	104	9	4	13	5	93574	38,2

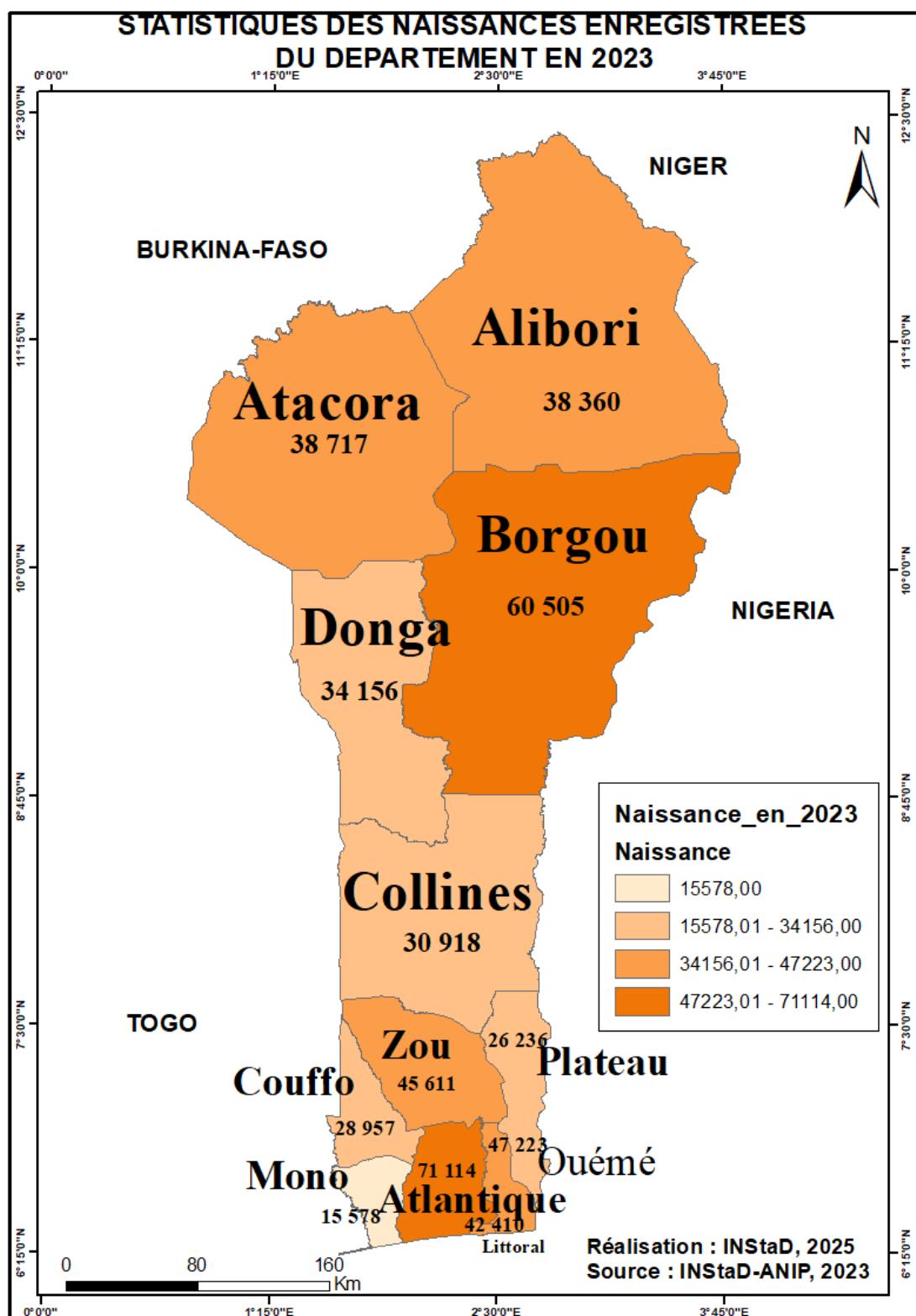
DEPARTEMENTS / COMMUNES	Naissances enregistrées					Décès enregistrés			Mariages enregistrés	Population estimée en 2023	Taux brut de natalité (%) (p. mille)
	Masculin	Féminin	ND	Total	RM	Masculin	Féminin	Total			
LITTORAL	21 959	20 450	1	42 410	107	1 225	942	2 167	963	855 282	49,6
COTONOU	21959	20450	1	42410	107	1225	942	2167	963	855282	49,6
1ER ARRONDISSEMENT	899	839	1	1739	107	60	62	122	1	73009	23,8
2EME ARRONDISSEMENT	1358	1286	0	2644	106	18	17	35	1	77677	34,0
3EME ARRONDISSEMENT	612	621	0	1233	99	414	279	693	25	88161	14,0
4EME ARRONDISSEMENT	325	322	0	647	101	30	21	51	3	45795	14,1
5EME ARRONDISSEMENT	2852	2612	0	5464	109	28	20	48	4	25241	216,5
6EME ARRONDISSEMENT	3387	3129	0	6516	108	33	25	58	2	94893	68,7
7EME ARRONDISSEMENT	586	473	0	1059	124	13	22	35	1	34683	30,5
8EME ARRONDISSEMENT	1251	1260	0	2511	99	15	19	34	7	40836	61,5
9EME ARRONDISSEMENT	1532	1468	0	3000	104	19	14	33	4	72667	41,3
10EME ARRONDISSEMENT	356	345	0	701	103	28	25	53	0	48782	14,4
11EME ARRONDISSEMENT	851	807	0	1658	105	25	14	39	4	43934	37,7
12EME ARRONDISSEMENT	2054	1843	0	3897	111	12	11	23	38	123340	31,6
13EME ARRONDISSEMENT	1037	979	0	2016	106	65	58	123	4	86265	23,4
ND	4859	4466	0	9325	109	465	355	820	869		
MONO	7 718	7 859	1	15 578	98	219	107	326	218	626 326	24,9
ATHIEME	552	560	0	1112	99	24	14	38	60	71146	15,6
BOPA	786	839	0	1625	94	32	8	40	7	121275	13,4
COME	2532	2496	0	5028	101	47	29	76	41	100754	49,9
GRAND-POPO	815	879	0	1694	93	31	18	49	14	72598	23,3
HOUYEYOGBE	1180	1175	1	2356	100	21	7	28	70	128344	18,4
LOKOSSA	1853	1910	0	3763	97	64	31	95	26	132209	28,5
OUEME	24 009	23 212	2	47 223	103	743	429	1 172	571	1 386 066	34,1
ADJARRA	1582	1473	0	3055	107	70	27	97	25	122715	24,9
ADJOHOUN	3192	2975	0	6167	107	24	5	29	37	94877	65,0
AGUEGUES	416	444	0	860	94	2	0	2	22	56130	15,3
AKPRO-MISSERETE	1561	1559	0	3120	100	35	12	47	50	160283	19,5
AVRANKOU	1845	1825	1	3671	101	38	14	52	32	161291	22,8

DEPARTEMENTS / COMMUNES	Naissances enregistrées					Décès enregistrés			Mariages enregistrés	Population estimée en 2023	Taux brut de natalité (%) (p. mille)
	Masculin	Féminin	ND	Total	RM	Masculin	Féminin	Total			
BONOU	681	674	0	1355	101	8	0	8	4	55862	24,3
DANGBO	2247	2239	0	4486	100	30	9	39	44	121458	36,9
PORTO-NOVO	8865	8447	1	17313	105	392	280	672	269	332937	52,0
SEME-PODJI	3620	3576	0	7196	101	144	82	226	88	280514	25,7
PLATEAU	13 363	12 871	2	26 236	104	204	85	289	78	783 938	33,5
ADJA-OUERE	2316	2373	1	4690	98	30	10	40	9	146469	32,0
IFANGNI	1638	1577	0	3215	104	44	21	65	17	139781	23,0
KETOU	3525	3343	0	6868	105	40	13	53	18	198200	34,7
POBE	3140	2901	1	6042	108	49	22	71	17	155783	38,8
SAKETE	2744	2677	0	5421	103	41	19	60	17	143705	37,7
ZOU	23 068	22 541	2	45 611	102	416	241	657	176	1 072 648	42,5
ABOMEY	5074	4674	0	9748	109	128	67	195	34	116218	83,9
AGBANGNIZOUN	1286	1284	0	2570	100	22	19	41	8	91383	28,1
BOHICON	5037	5144	1	10182	98	125	76	201	33	216375	47,1
COVE	1849	1687	0	3536	110	32	27	59	13	64551	54,8
DJIDJA	3621	3542	1	7164	102	57	24	81	51	155613	46,0
OUINHI	871	825	0	1696	106	20	6	26	7	74796	22,7
ZAGNANADO	1175	1180	0	2355	100	11	10	21	13	69355	34,0
ZA-KPOTA	2365	2444	0	4809	97	7	8	15	8	167297	28,7
ZOGBODOMEY	1790	1761	0	3551	102	14	4	18	9	117061	30,3
ND	0	0	0	0		417	183	600	3		
ND : Non déclaré											

Source : INStaD-ANIP, 2023

Annexe 2

Carte 2.a : Répartition des naissances enregistrées par départements



Carte 2.b : Répartition (%) des naissances enregistrées par sexe

